

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

MÉMOIRE DE MAÎTRISE

PRÉSENTÉ À

DAVID TESSIER, PhD

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA

MAÎTRISE EN ÉCONOMIE FINANCIÈRE

PAR

ADALBERTO ROMERO

ANALYSE DU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE DANS L'INDUSTRIE

LAITIÈRE AU Canada – L'ACTION COLLECTIVE

ET LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

NOVEMBRE 2020

## Résumé

Ce mémoire a pour objet de décrire et de comprendre le système de gestion de l'offre instauré à partir de 1972 au Canada afin de protéger le milieu agricole canadien contre les industries étrangères du lait, des œufs et de la volaille. L'analyse proposée dans notre étude considère le système de gestion de l'offre dans le contexte des politiques qui régissent les politiques de libre échange au Canada.

Nous étudions plus spécifiquement le rôle et les caractéristiques des groupes de producteurs laitiers qui participent au système. Le cadre d'analyse établi par l'économiste Mancur Olson au début des années 1960 a guidé notre étude.

Pour atteindre notre objectif, dans un premier temps, nous nous attarderons à bien comprendre l'évolution des politiques commerciales dans le temps et à bien saisir comment l'industrie laitière canadienne a été impactée au cours des années. Nous analyserons le système de gestion de l'offre comme réponse aux exigences du marché. Cette mise en perspective implique la compréhension du rôle joué par des acteurs bien installés dans ce domaine. Au cours de notre étude, nous présenterons les bienfaits et les limitations du système de gestion de l'offre. Grâce à cette recherche, nous voulons offrir une approche basée sur la perspective des acteurs.

L'analyse de notre recherche a permis de confirmer la théorie d'Olson stipulant qu'un individu participera à une action collective s'il en retire un bénéfice individuel additionnel ou encore en cas de coercition. Finalement, en ce qui concerne la probabilité de succès des groupes issus du système de gestion de l'offre, notre analyse infirme l'hypothèse que c'est collectivement que les producteurs laitiers peuvent agir avec le plus d'efficacité.

**Mots clés :** Gestion de l'offre, industrie laitière, action collective, quota de mise en marché, libre-échange, accords de libre-échange, sécurité alimentaire, consommateurs, occupation du territoire.

## **Remerciements**

J'adresse mon plus grand respect et mes remerciements à mon directeur de mémoire M. David Tessier, Professeur à l'Université du Québec en Outaouais, qui grâce à sa patience, sa disponibilité et ses vastes connaissances, a su me supporter et m'encourager tout au long du déroulement de ce travail de recherche.

Mes remerciements s'adressent également à ma famille et mes amis qui ont su m'épauler et m'aider lors de cette aventure qu'est la rédaction d'un mémoire.

## Tables des matières

Résumé.....	i
Remerciements .....	iii
Tables des matières.....	iv
Liste de tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Liste des abréviations .....	viii
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1. Justification .....	1
1.2. Objectifs .....	2
<b>2. Échanges commerciaux – Canada .....</b>	<b>4</b>
2.1. Qu’est-ce le libre-échange et le protectionnisme? .....	4
2.1.1. Le protectionnisme.....	5
2.1.2. Le libre-échange.....	5
2.2. Libéralisation du commerce au Canada. ....	7
2.3. Le libre-échange et l’industrie laitière .....	11
<b>3. Système de gestion de l’offre au Canada.....</b>	<b>13</b>
3.1. Le Système .....	13
3.2. Parties prenantes et ses arguments .....	15
3.2.1. Producteurs laitiers.....	16
3.2.2. Les différents paliers du Gouvernement .....	17
3.2.3. Consommateurs.....	17
3.3. Les trois piliers du système de gestion de l’offre.....	18
3.3.1. Le contrôle de la production (quota de production).....	19
3.3.2. L’établissement des prix .....	21
3.3.3. Le contrôle des importations.....	22

3.4.	Principaux enjeux de la gestion de l'offre.....	24
3.4.1.	Prix des produits laitiers.....	24
3.4.2.	Monopole créé par les producteurs laitiers. ....	26
3.4.3.	Libéralisation des marchés.....	28
3.4.4.	Productivité de l'industrie laitière.....	29
3.4.5.	Valorisation de l'investissement dans le temps .....	30
3.4.6.	Occupation du territoire .....	31
3.4.7.	La sécurité alimentaire.....	34
<b>4.</b>	<b>L'action collective.....</b>	<b>37</b>
4.1.	Une théorie des groupes et des organisations.....	38
4.2.	Groupes inclusifs et groupes exclusifs .....	40
4.3.	Taxinomie des groupes.....	41
4.4.	Cohésion et efficacité des groupes .....	43
4.5.	L'action collective et la Gestion de l'offre.....	44
4.6.	Coûts de la gestion de l'offre .....	47
<b>5.</b>	<b>Conclusions générales, limites et extensions .....</b>	<b>50</b>
<b>6.</b>	<b>Références .....</b>	<b>53</b>
	Annexes.....	58

## Liste de tableaux

Tableau 1 : Accords de libre-échange Canada (Affaires Mondiales Canada).....	58
Tableau 2 : Caractéristiques de l'industrie laitière canadienne 2017.....	64
Tableau 3 : Tarifs à l'importation des principaux produits laitiers depuis 2015.....	65
Tableau 4 : Retombées économiques générées par l'industrie laitière en 2013, Canada	66

## Liste des figures

Graphique 1 : Évolution du QMM canadien (2005 – 2015) .....	67
Graphique 2 : Coûts de Production CdP vs Prix du lait moyen à la ferme .....	68
Graphique 3 : Prix des produits laitiers au Canada et aux États-Unis .....	69
Graphique 4 : Nombre de fermes par province 2019 (Statistique Canada).....	70



## Liste des abréviations

<b>ALENA :</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>ACEUM :</b>	Accord Canada–États-Unis–Mexique
<b>AECG :</b>	Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne
<b>CCL :</b>	Commission canadienne du lait
<b>CT :</b>	Contingents tarifaires
<b>GATT :</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>IEDM :</b>	Institut économique de Montréal
<b>OCDE :</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>PTPGP :</b>	Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste
<b>PLC :</b>	Producteurs laitiers du Canada
<b>PLQ :</b>	Producteurs de lait du Québec
<b>UPA :</b>	Union des producteurs agricoles

# **1. Introduction**

## **1.1. Justification**

L'agriculture s'est profondément transformée au cours des dernières décennies. La gestion de l'offre, telle qu'elle fut établie au Canada, est un système qui vise la production, la détermination de prix et le contrôle des importations pour certains secteurs agricoles, dont le lait et les produits laitiers, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation (pour l'élevage de poulets). Pour avoir le droit de commercialiser sa production, l'agriculteur doit détenir un permis, communément appelé quota, sans lequel il ne pourra pas vendre ses produits à une usine de transformation. Pour certains auteurs, tels que Daniel-Mercier Gouin (2004) et Maurice Doyon (2011), la gestion de l'offre répond aux attentes et aux besoins des Canadiens, alors que pour d'autres, comme Sylvain Charlebois (2007) et Mario Dumais (2012), elle représente une ingérence gouvernementale indue dans un secteur économique important.

Dans un cadre plus particulier, le système de gestion de l'offre dans le secteur de la production de lait au Canada a suscité plusieurs débats économiques au cours des dernières années. C'est un système qui a été instauré initialement en raison de l'instabilité économique qui régnait dans ce secteur au début des années 70 et dont les activités se déroulaient principalement depuis les communautés rurales. Entre-temps, ce système a dû se soumettre aux exigences de la mondialisation avec l'établissement d'un ordre économique de libre-échange avec tous les défis qui en découlent. Dans ce contexte, les producteurs laitiers se sont formés en organisations afin de canaliser leurs efforts et répondre de manière collective aux demandes qu'un tel système entraîne, constituant aujourd'hui un pilier important de l'industrie laitière. Toutefois, il semblerait, à la lumière de plusieurs observations, que l'intérêt des organisations de producteurs laitiers soit au cœur de multiples débats, notamment en ce qui concerne leurs avantages et leurs inconvénients. De ce fait, une analyse approfondie des principes économiques qui se cachent derrière l'existence et le fonctionnement de ce système, autant pour la gestion de l'offre, que pour les groupes de producteurs laitiers, permettrait de mettre en évidence les

forces et faiblesses de ce mode de réponse collective, et éventuellement de proposer des voies possibles d'amélioration du système. De plus, malgré la critique des groupes de réflexion, des économistes, des médias et des chefs d'entreprise, le système de gestion de l'offre n'a toujours pas changé dans l'essentiel depuis sa création, d'où l'intérêt de comprendre ses avantages économiques et sa pérennité.

Dans ce contexte, il est intéressant d'étudier l'intérêt économique de la gestion de l'offre des produits laitiers au Canada. Nous pensons que le système et l'organisation des producteurs de lait sont toujours pertinents comme réponse à une réalité de marché évoluant dans l'univers du libre-échange. De la même façon, il nous semble aussi que le système doit être revisité et mis à jour pour permettre à la fois de protéger la gestion de l'offre et de donner l'espace aux nouveaux joueurs d'y participer. C'est pourquoi nous orientons notre recherche vers la question suivante : **quel est l'intérêt économique de la gestion de l'offre dans le secteur de la production laitière au Canada basée sur la théorie de la logique de l'action collective?**

## **1.2. Objectifs**

La présente recherche aura pour but d'expliquer la nature du système de gestion de l'offre dans le cadre de l'industrie de la production laitière en tant que politique régissant les règles de la production du lait. Elle servira à décrire la structure et le mode des organisations des producteurs de lait depuis les principes avancés par Olson (1965). Ainsi, nous identifierons les types de groupes, leurs principales caractéristiques, selon la logique de l'action collective développée par Olson (1965). Notons que la nature exacte de ces organisations est encore peu connue des économistes et le débat sur leur effet potentiel dans la coordination à l'intérieur du système de gestion de l'offre demeure obscur.

L'intérêt de ce présent mémoire est multiple : d'abord la gestion de l'offre et le comportement des organisations de producteurs laitiers sont un sujet d'importance et de débat de plus en plus présent au-delà des cercles académiques. Ce sujet repose aussi sur le fait qu'il est fort d'actualité et se rattache à une réalité à laquelle doivent faire face les

producteurs laitiers dans la lutte pour une place dans le marché agricole. Ensuite, le modèle agricole canadien est basé sur la ferme familiale de petite et moyenne taille dans les régions rurales. Ceci représente une préoccupation des différents gouvernements pour assurer la vitalité économique aux territoires éloignés des centres urbains.

Afin de répondre à notre question, nous organiserons ce présent mémoire comme suit : nous présenterons dans le deuxième chapitre un survol des échanges commerciaux auxquels le Canada participe. Nous étudierons, dans la suite du chapitre, le libre-échange et l'industrie laitière. Dans le troisième chapitre, nous discuterons du système de gestion de l'offre au Canada en vigueur pour l'industrie laitière. Le quatrième chapitre définira la théorie de l'action collective d'Olson (1965), suivie par une analyse dans le cas particulier des producteurs laitiers. Enfin, nous présenterons une conclusion de notre recherche à travers le cinquième chapitre.

## **2. Échanges commerciaux – Canada**

Depuis quelques années, le profil des échanges commerciaux et les véhicules de croissance de ces échanges au Canada ont été affectés par des facteurs internationaux. L'innovation dans de nombreux domaines, notamment dans les technologies de l'information, des communications et dans le monde de la logistique, a donné naissance aux nouveaux produits ainsi qu'aux nouveaux modèles de production et de commercialisation. L'émergence et l'établissement des chaînes de valeur mondiale sont une tendance de plus en plus remarquable dans la scène économique. C'est dans ce contexte que la réduction graduelle des barrières commerciales dans le monde entier a eu des conséquences remarquables. Les accords de libéralisation des échanges ont permis une intégration beaucoup plus forte des économies, et les flux commerciaux se sont développés, ce qui s'est traduit par une hausse de la productivité et de la réponse à la demande du marché.

Pour bien comprendre et mettre en contexte les objectifs de ce mémoire, nous présenterons dans ce deuxième chapitre un survol du libre-échange. Dans un premier temps, nous décrirons les théories du protectionnisme et du libre-échange comme paradigmes qui régissent présentement le commerce mondial, ainsi que les différents étapes vécus dans le processus de libéralisation du commerce au Canada. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous discuterons des accords du libre-échange signés par le Canada. Nous aborderons enfin le libre-échange dans le cas de l'industrie laitière sous la gestion de l'offre au Canada.

### **2.1. Qu'est-ce le libre-échange et le protectionnisme?**

La question du choix entre libre-échange et protectionnisme est une question classique de l'économie politique depuis ses débuts. Elle a aussi une forte dimension idéologique, puisqu'elle n'est qu'un aspect de la question plus vaste de la régulation du marché, à laquelle chacun répond différemment selon la confiance plus ou moins grande qu'il accorde aux mécanismes de ce marché (Parienty, 2010).

Ramener le problème à un choix radical entre tout-protectionnisme et tout-libre-échange semble être peu productif dans le contexte de ce mémoire. Ce sont des situations extrêmes, irréalistes dans la plupart des pays. Il s'agit plutôt de déterminer le degré approprié d'ouverture et de régulation des échanges avec le marché international ainsi que les critères qui doivent guider la politique commerciale.

### **2.1.1. Le protectionnisme**

Le protectionnisme consiste à privilégier les entreprises nationales au détriment de la concurrence étrangère. Par la mise en place de mesures spécifiques, l'État tente de restreindre l'importation de produits étrangers. Mesures de type tarifaire : les taxes douanières, ou non tarifaires : les quotas d'importation, les subventions ou autres réglementations (Deubel, P., & Montoussé, 2008).

- Mesures tarifaires : il s'agit d'appliquer des droits de douane aux importations, c'est-à-dire de taxer les produits importés.
- Mesures non tarifaires : sous différentes formes (quotas, subventions, interdictions, normes sanitaires ou technique, etc.), elles restreignent ou compliquent l'accès au marché national pour les entreprises étrangères. L'État peut fixer des quotas commerciaux (ou contingentements) qui limitent la quantité maximale de produits importables ou simplement en interdire l'importation.

### **2.1.2. Le libre-échange**

Le libre-échange est une politique commerciale qui consiste en la diminution et l'abolition des frontières douanières et de toute barrière limitant le commerce international. Il s'oppose donc au protectionnisme. Depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la tendance du libre-échange s'est développée, notamment grâce aux accords du General

Agreement on Tariffs GATT<sup>1</sup> de 1947, et à la création de l'OMC en 1995 (D'Agostino, 2003).

La théorie du libre-échange apparaît au 18<sup>e</sup> siècle chez les économistes classiques qui s'opposent au mercantilisme, la doctrine dominante de l'époque. Adam Smith, l'un des principaux auteurs classiques, est à la base de la théorie de l'avantage absolu selon laquelle l'ouverture des frontières est un élément favorable à l'enrichissement des nations. Sa théorie est reprise par David Ricardo, qui ajoutera que quiconque peut tirer un bénéfice de l'échange international. Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les thèses classiques sont renouvelées par Heckscher, Ohlin, puis Samuelson, qui développent ce qui devient le modèle de référence du commerce international.

En guise de conclusion, nous considérons pertinent de présenter l'argument de Jean-Marc Boussard qui, d'un point vu empirique, a montré les effets bénéfiques des politiques de soutien des prix et argumente aussi les effets bénéfiques potentiels liés à la libéralisation des marchés. Boussard (2007) déduit que les deux approches, soit l'intervention et la non-intervention de l'État, peuvent potentiellement être optimales selon la situation. Ce sont les analyses formelles sur le terrain qui aident à connaître la meilleure option économique et non l'application de la théorie économique appliquée à la réalité sans analyse supplémentaire. Abolir le marché n'est pas une solution à tous les problèmes de marché. Les partisans du promarché et l'anti-marché tendent à avoir des positions et des arguments de nature idéologique. Or, la position optimale d'un point de vue économique ne se retrouve pas nécessairement dans ces deux positions (Boussard, 2007).

Dans le cadre de ce mémoire, les définitions antérieurement exposées nous laissent croire que le système de gestion de l'offre, comme mesure protectionniste, pourrait être potentiellement optimal comme le libre marché peut l'être aussi.

---

<sup>1</sup> GATT : en français, accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

## 2.2. Libéralisation du commerce au Canada.

Historiquement, le commerce international a joué un rôle fondamental dans l'histoire économique du Canada. Le commerce influe sur l'économie d'une multitude de façons, notamment comme source de production industrielle, de croissance du revenu et comme moyen pour les Canadiens d'accéder aux marchés étrangers, aux produits d'investissement, aux nouvelles technologies, et à un éventail sans cesse croissant de produits et de services (Statistique Canada, 2018).

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le phénomène d'ouverture commerciale s'est répandu avant tout en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, pour atteindre, dans les années 1980, les pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et du bassin méditerranéen (O'Rourke et Williamson, 1999).

La constitution canadienne de 1867 établit les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des affaires étrangères. À partir du moment où le Canada obtient le contrôle des tarifs douaniers, le pays cherche à signer une entente bilatérale avec le Royaume-Uni, ainsi qu'avec les États-Unis. C'est en 1911 que le président américain, William Howard Taft, met fin à des décennies de protectionnisme en signant avec Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, un accord de libre-échange limité concernant les tarifs appliqués à une liste de produits manufacturiers.

En 1930, en pleine crise économique, le Congrès américain adopte la loi Hawley-Smoot qui hausse les droits relatifs aux importations américaines à un niveau jamais atteint dans l'histoire. À son tour, le Canada met en place un régime de tarifs douaniers draconiens et le premier ministre R.B. Bennett s'engage à percer les marchés internationaux afin de réduire la dépendance du Canada vis-à-vis de l'économie américaine (Deblock, 2015).

La dévastation de la Deuxième Guerre et la signature du General Agreement on Tariffs and Trade GATT, en 1947, ont eu une influence sur la stratégie commerciale du



Canada à deux niveaux; soit la négociation d'une politique multilatérale avec les pays d'Europe et le rapprochement commercial avec la nouvelle puissance économique et militaire mondiale que deviennent les États-Unis.

Entre 1957 et au début des années 1970, d'importants événements se sont succédés comme faits marquants dans la relation commerciale canado-américaine (Balthazar, 1983) :

- **1957** : le gouvernement conservateur de John Diefenbaker promet de réduire la dépendance économique du Canada vis-à-vis des États-Unis. Dans son rapport déposé en 1957, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada souligne que les Canadiens perdent la maîtrise de leur destin. Plusieurs experts s'alarment du caractère déformé du développement économique du Canada, réduit à n'être qu'une source de matières premières pour la méga industrie américaine.
- **1965** : le Canada et les États-Unis signent le Pacte de l'automobile offrant aux fabricants de véhicules et de pièces d'automobiles une zone de libre-échange conditionnelle, mais de nombreux Canadiens expriment déjà la volonté de voir réduire l'emprise ou l'influence étrangère sur l'économie.
- **1968** : le gouvernement américain impose des directives obligatoires aux entreprises multinationales américaines : les filiales américaines doivent désormais accroître les profits rapatriés du Canada, investir plus aux États-Unis qu'ailleurs et augmenter les exportations à partir des usines implantées aux États-Unis plutôt qu'à partir de leurs filiales au Canada ou ailleurs.
- **1971** : le président Nixon impose une surtaxe de 10% sur toutes les importations américaines sujettes aux tarifs douaniers. Même si le Canada réussit à obtenir des exemptions, ces incidents soulignent la vulnérabilité du Canada à l'égard des politiques américaines.
- **1972** : le gouvernement Trudeau adopte sa politique de « troisième option ». Le dispositif par lequel l'activité extérieure du Canada est inévitablement associée au problème national est condensé dans la formule de la « relation spéciale » avec les États-Unis.

- À la fin des années 1970, la croissance des exportations s'expliquait principalement par une augmentation des livraisons de produits automobiles et de produits industriels, et les fabricants de ces produits et d'autres produits fabriqués durables ont alors accru leur production.
- Pendant les années 1980, le ratio des échanges commerciaux de marchandises par rapport à la production se situait, en moyenne, à 44 %, et les exportations de produits fabriqués ont poursuivi leur croissance. D'importantes augmentations annuelles des exportations de produits automobiles ont alimenté la croissance des exportations, stimulée par l'Accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile, ayant affiché de fortes hausses au début de la décennie. En même temps, l'augmentation des livraisons de produits forestiers a contribué à la croissance des exportations à la fin des années 1980 (Baldwin, J.R. et B. Yan, 2010).
- Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1989, soit la première entente de libre échange mise en œuvre par le Canada, le gouvernement a parfait plusieurs accords commerciaux bilatéraux et régionaux, s'inscrivant ainsi dans la tendance mondiale. En 1994, l'accord de libre-échange avec les États-Unis a été remplacé par l'ALENA entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Par la suite, d'autres accords de libre-échange sont entrés en vigueur.
- Depuis le début des années 2000, les exportateurs canadiens ont dû relever de nombreux défis. Le super cycle des matières premières n'a pas seulement offert de nouvelles perspectives aux exportateurs de ressources naturelles, il a aussi exercé des pressions à la hausse sur le dollar canadien. Le 11 juillet 2007, le dollar canadien clôturait à un sommet de tous les temps à 1,10 \$ US au moment même où le prix du baril de pétrole franchissait la marque historique des 140 \$ US (La Presse - Le retour des années 2000, 2015). Ensuite, pendant la période de récession de 2007-2009, la demande étrangère pour les produits canadiens s'est effondrée et les exportations ont chuté de quelque 20 %. Elles ont rapidement rebondi, mais ont connu, après une longue période, une faible croissance. Cette situation s'inscrivait dans une plus vaste tendance à l'échelle du

globe : avant la crise, le commerce international enregistrait un taux d'expansion de plus de 7 % par année, c'est-à-dire qu'il se développait presque deux fois plus vite que l'économie mondiale. En 2016, les exportations à destination de la Chine se sont élevées à 22,4 milliards de dollars au total, ce qui représente environ la moitié de la valeur des exportations du Canada à destination de l'Union européenne (Statistique Canada, 2017).

- Le Canada a officiellement signé deux nouveaux accords de libre-échange régionaux en 2016 : l'AECG<sup>2</sup> et le PTPGP<sup>3</sup>. Le tableau 1 présente les accords de libre-échange qui régissent les relations commerciales du Canada à l'heure actuelle; ceux-ci donnent au Canada un accès préférentiel aux marchés dans plus de 15 pays.
- Il est important de remarquer que le 30 novembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé le nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en marge du Sommet du G20 à Buenos Aires. En décembre 2019, Chrystia Freeland, vice-première ministre, a signé, au nom du gouvernement du Canada, un accord concernant les modifications proposées au nouvel Accord de libre-échange nord-américain. Les pays signataires entreprendront maintenant leur processus respectif de ratification et de mise en œuvre de l'ACEUM.
- Le tableau 1 nous permet de constater que le gouvernement du Canada est résolu à mettre en place les conditions qui permettront aux entreprises canadiennes de concurrencer d'autres pays à l'échelle internationale. Le monde a atteint un moment décisif et il a besoin du libre-échange pour sortir de la pauvreté ceux qui ont été oubliés par la mondialisation (Trudeau, 2017). Le libre-échange est présent dans tous les secteurs de l'économie, et l'agriculture ne fait pas d'exception. Le chapitre qui suit met en avant le libre-échange dans l'agriculture et plus précisément l'industrie laitière.
- L'évolution des politiques du Canada nous a permis de constater l'impact des accords commerciaux et l'influence des différents gouvernements au pouvoir sur

---

<sup>2</sup> AECG : Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

<sup>3</sup> PTPGP : Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

l'ouverture et la proportion des échanges avec les États-Unis et le reste du monde. Cela dit, nous présenterons une revue des différents accords de libre-échange entretenus par le Canada.

### **2.3. Le libre-échange et l'industrie laitière**

L'industrie agroalimentaire est probablement l'un des secteurs où l'intervention publique est la plus importante et la plus considérable. C'est depuis la Confédération que l'intervention gouvernementale est apparue dans le secteur agroalimentaire. Le gouvernement s'implique dans divers types de programmes, réglementations et subventions.

Il faudra remonter dans le temps pour trouver les raisons qui expliquent ce traitement spécial à l'agriculture. En effet, les formes de régulation de l'agriculture sont apparues de manière quasi simultanée dans les pays développés, soit au moment de la crise économique des années 30, après la Seconde Guerre mondiale. Même si les défis et les orientations ont changé au cours des années, les programmes, les instruments et les objectifs ne le sont pas pour autant (Gouin, 2004).

Et parmi ces objectifs poursuivis par les pouvoirs publics, on peut principalement nommer deux points de vue : un premier politique, dont ce besoin des États d'assurer leur indépendance alimentaire et d'organiser l'aménagement de leurs territoires ruraux. Et un deuxième, économique où l'on peut citer la forte fluctuation des prix des produits agricoles et cette incapacité à fournir une rémunération stable et suffisante aux ressources engagées dans la production, et du même coup, préserver les revenus des familles agricoles (AGÉCO, 2015; Sloman et Wride, 2013).

En matière de soutien au secteur agricole, l'intervention de l'État peut prendre théoriquement plusieurs formes. À la limite, un État pourrait choisir de laisser au seul jeu du marché l'évolution des prix agricoles et donc des revenus des producteurs agricoles. À peu de chose près, c'est le cas de la Nouvelle-Zélande où les programmes d'intervention

gouvernementaux ont été rapidement démantelés à partir de 1984. Mais pour les autres pays développés, les programmes de soutien au secteur agricole sont toujours présents, à des degrés divers, et peuvent prendre trois formes principales : le soutien des prix, le soutien des revenus, le soutien des revenus déliés (ou découplés) (Hathaway, 1968, pp. 260 et 333 et Knutson et al, 1983, pp. 228-229).

Dans ce contexte, la politique laitière canadienne a été progressivement développée dans le cadre du Plan national de commercialisation du lait en vigueur depuis 1971 (Barrat, 2006). Dans l'ensemble, le système de régulation en vigueur dans le secteur laitier au Canada met en œuvre les mécanismes requis pour assurer aux producteurs laitiers un niveau de rémunération clairement défini et obtenu directement par le prix reçu à la production. Dans un discours prononcé le 4 février 2018 à la Conférence annuelle sur la politique laitière des Producteurs laitiers du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAulay, a souligné l'importance d'un secteur laitier vigoureux et concurrentiel. L'industrie laitière canadienne se développe à l'intérieur d'un système de régulation et protectionnisme (Gestion de l'offre) qui doit répondre aux exigences d'un marché global, paradoxe qui fait du système canadien un très intéressant cas d'étude.

Les mécanismes de gestion de l'offre permettent entre autres d'assurer que l'équilibre de l'offre et de la demande s'exerce essentiellement sur le marché intérieur, tel qu'il est développé dans le chapitre suivant.

### 3. Système de gestion de l'offre au Canada

Depuis que le système de gestion de l'offre a été mis en place dans les années 70, il y a toujours eu des gens pour et des gens contre ce système. Le système de gestion des approvisionnements de lait de transformation a été établi au début des années 1970 pour contrer l'instabilité des prix, l'incertitude de l'offre et les fluctuations des revenus des producteurs qui étaient courants dans les années 1950 et 1960. Les modalités de son application ont évolué vers ce qu'il est convenu d'appeler la politique laitière nationale dont les principaux éléments constitutifs ont fini de se mettre en place en 1975 (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2016).

Ce deuxième chapitre commence par une présentation générale de ce qui est le système de gestion de l'offre et ses trois piliers. Nous décrirons ensuite les principaux enjeux auxquels fait face le système. Nous présenterons enfin les différentes parties prenantes et leur positionnement devant le système.

#### 3.1. Le Système

L'industrie canadienne de production laitière est régie par un système connu sous le nom de **gestion de l'offre**. Les objectifs du système canadien de gestion de l'offre dans l'industrie laitière, lesquels seront développés plus en détail dans les chapitres suivants, sont décrits d'une façon générale comme suit<sup>4</sup> :

- Assurer aux producteurs une rétribution juste provenant entièrement du marché pour leur travail et leurs investissements.
- Fournir aux transformateurs un approvisionnement en lait stable afin qu'ils puissent planifier leur production adéquatement d'une année à l'autre.
- Fournir aux consommateurs un approvisionnement constant de lait et de produits laitiers dont la qualité et la salubrité sont sans égales, et ce, à un prix juste.

---

<sup>4</sup> Les Producteurs laitiers du Canada (PLC).

La production laitière canadienne est un secteur économique de premier plan. En 2007, les recettes financières nettes générées à la ferme se sont élevées à 5,2 milliards de dollars et les ventes de produits laitiers à 11,6 milliards, plaçant cette production au quatrième rang en importance dans le secteur agricole au Canada (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2009). Le tableau 2 nous donne un aperçu de l'industrie laitière canadienne en chiffres (recettes financières, production de lait, etc.), pour l'année 2017. Plusieurs analystes sont d'avis que l'évolution structurelle de cette industrie et sa rentabilité sont en grande partie dues à l'environnement économique et réglementaire sous la gestion de l'offre, dans laquelle elle se situe.

La politique laitière canadienne puise son origine dans la création, en 1966, de la Commission canadienne du lait (CCL). La création de cet organisme résulte essentiellement des difficultés rencontrées, à l'échelle canadienne, à réguler la production de chacune des provinces où se retrouvaient différents groupes de producteurs évoluant sous différents systèmes de mise en marché (cf. Scullion 2006). De fait, la production laitière est communément divisée en deux secteurs, soit celui du lait de consommation, limité aux marchés provinciaux, et celui du lait de transformation, faisant l'objet d'un commerce pancanadien. La coordination de ce dernier n'était envisageable, pour les paliers de gouvernement, qu'en collaborant du point de vue constitutionnel (Charlebois 2007, p. 6). En effet, l'agriculture est une compétence constitutionnelle partagée entre le fédéral et les provinces inscrites dans la Constitution de 1867 et reproduite dans la Loi constitutionnelle de 1982, articles 91 à 95. Dans le cas de la politique laitière canadienne, on considère généralement que le commerce interprovincial et international relève de la compétence fédérale, tandis que la réglementation, du commerce intraprovincial est du ressort des autorités provinciales. De même, l'ensemble des mesures touchant directement le niveau individuel de production est de compétence provinciale; c'est-à-dire que le gouvernement fédéral ne dispose pas du pouvoir d'imposer un contingentement de la production et ne peut déterminer de quotas de production individuels (Gouin, 1987).

Autrement dit, la politique laitière canadienne est une « sphère de dépendance mutuelle », dont le tracé ne résulte pas tant des articles de la Constitution que de leur

interprétation juridique par la Cour Suprême canadienne (Skogstad, 1987). De fait, la coordination de la politique est aujourd'hui définie sur le plan fédéral, mais son application concrète nécessite un cadre législatif élaboré sur le plan provincial (Gouin, 1987).

La CCL coordonne ainsi le fonctionnement de la politique laitière à l'échelle canadienne. Sa mission, inscrite dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait* de 1966, est demeurée la même depuis sa création, soit, « d'une part, de permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité » (Loi sur la CCL de 1966). De façon générale, la Loi sur la CCL « donne à la Commission le pouvoir d'établir un prix cible national pour le lait de transformation et de le soutenir en proposant aux transformateurs d'acheter leur beurre et leur poudre de lait écrémé aux termes de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* » (Scullion, 2006).

La section suivante présentera l'analyse complète des parties prenantes du système dans l'optique d'avoir une vue globale des actions et préoccupations qui les définit.

### **3.2. Parties prenantes et ses arguments**

Freeman (1984) définit les parties prenantes comme « tout groupe ou individu qui affecte ou est affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise ».

Après avoir analysé les enjeux du système de gestion de l'offre, nous présenterons de manière abrégée les arguments qui déterminent la position et les relations entre les multiples acteurs qui sont touchés par les politiques du système : le Gouvernement, les producteurs laitiers, ainsi que les consommateurs.



### 3.2.1. Producteurs laitiers.

C'est le groupe le plus important de la politique laitière du Canada. Plusieurs intérêts et préoccupations dirigent leurs actions. Le maintien du système des quotas, la qualité du produit, l'occupation de territoire, entre autres. Nous exposons ici les principaux arguments des producteurs :

Acteur	Arguments
Producteurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Jusqu'à 80 000 emplois pourraient disparaître au Canada advenant le démantèlement du système (BCG, 2015).</li><li>- La gestion de l'offre contribue positivement à l'occupation du territoire, étant le moteur économique et le maintien des écoles ainsi que la revitalisation des régions.</li><li>- Il serait peu probable qu'une diminution du prix du lait survienne si la gestion de l'offre était éliminée. Les producteurs ne sont pas responsables du prix de détail du lait.</li> <li>- La gestion de l'offre procure au secteur laitier la stabilité nécessaire pour investir, chaque année, des millions de dollars dans la recherche et le développement.</li><li>- Les producteurs obtiennent un juste prix pour leur lait, permettant à leur famille de toucher un revenu comparable à celui des autres familles canadiennes, sans dépendre de subventions gouvernementales.</li><li>- Contrairement à d'autres pays, le Canada ne ferme pas la porte aux importations de produits laitiers et de fromage.</li></ul>

### 3.2.2. Les différents paliers du Gouvernement

Comme discuté dans le premier chapitre, autant les gouvernements fédéral et provincial ont des décisions à prendre en ce qui concerne la gestion de l'offre. Cela dit, nous présentons une série d'arguments qui éclaircissent le rôle des gouvernements.

Acteur	Arguments
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tous les pays protègent leur agriculture, et encore plus leurs produits sensibles. Les États-Unis le font pour le sucre et les cacahuètes, le Canada le fait pour le lait, les œufs et la volaille.</li><li>- Le déséquilibre du marché est dynamique. Cette réalité fait en sorte qu'une coordination entre producteurs au sein de la filière laitière est nécessaire pour améliorer l'efficacité du marché.</li><li>- L'alimentation et l'agriculture sont d'une importance primordiale et stratégique dans le bien-être et la stabilité de la vie en société.</li></ul>

### 3.2.3. Consommateurs

Le système atteint ces objectifs quand les producteurs laitiers canadiens agissent collectivement pour ainsi ajuster la production laitière afin de répondre à la demande des consommateurs. Toutefois, les consommateurs canadiens ont leurs propres intérêts. Nous présenterons alors des arguments qui nous signalent l'importance des consommateurs :

Acteur	Arguments
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- La stabilité qu'offre la gestion de l'offre permet aux producteurs de satisfaire les besoins des consommateurs.</li><li>- Le principal argument à l'appui de l'abolition du système porte sur les prix à la consommation des produits sous la gestion de l'offre plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon les perspectives d’Agriculture et Agroalimentaire Canada, la hausse de la consommation de produits laitiers sera limitée d’ici 2023 en raison de la faible croissance démographique et du vieillissement de la population qui sont prévus.</li> <li>- 97 % des Québécoises et des Québécois ont confiance dans les produits laitiers fabriqués au Québec et au Canada; 91 % estiment que la production laitière est importante à l’économie québécoise et 90 % s’entendent sur l’importance pour le développement économique des régions de la production laitière (Léger Marketing, 2020).</li> </ul>
--	---

Les enjeux du système ainsi que les différents arguments des parties prenantes, présentés dans cette section, nous permettent d’avoir une perspective plus globale de ce complexe système qui est la gestion de l’offre dans l’industrie laitière au Canada. Nous verrons plus en détail dans le chapitre suivant comment les principes de la logique de l’action collective s’appliquent à la formation et à la survie des divers groupes. Qu’ils soient composés des producteurs laitiers ou non, chaque groupe procède dans le but d’atteindre un bien commun et par conséquent, les bénéfices individuels de ses membres.

Comme mentionné précédemment, le système de Gestion de l’offre au Canada est basé sur 3 principaux objectifs. De ce fait, nous décrivons ci-après ceux qui constituent les 3 piliers fondamentaux du système, pour ainsi mieux comprendre les composantes qui entourent et gouvernent ce système.

### **3.3. Les trois piliers du système de gestion de l’offre**

Le système de gestion de l’offre repose sur trois piliers essentiels à la structuration de la politique. Premièrement, il comporte un contrôle de la production en fonction de la demande intérieure. Chapeauté par un organisme national, la distribution de quotas de production est déterminée selon la répartition de la population et l’historique de la production (Goldfarb, 2009). Le système établit également les prix de référence du

produit visé et veille au contrôle de l'offre d'après la demande nationale et provinciale, afin de préserver l'équilibre souhaité. Ce deuxième pilier permet de fixer le prix chaque année dans le but de garantir aux producteurs un revenu adéquat, uniforme et stable, tout en veillant parallèlement à protéger les intérêts des consommateurs et ceux du secteur industriel.

Le volume de produits sur les marchés, exerçant des pressions à la baisse des prix advenant une surabondance, est systématiquement réglementé par le contrôle des importations. À l'origine de la restriction des importations, le contrôle était effectué par des quotas assurant leur plafonnement. Des contingents d'importation étaient ainsi imposés afin de limiter l'entrée de produits étrangers. Aujourd'hui, deux types de barrières aux importations sont en place : 1) Le contingentement tarifaire, lequel permet l'importation d'une quantité limitée de produits sous un tarif réduit. Au Canada, les contingents varient entre 1 % à 8 % du total de la production nationale, selon les produits. 2) Une fois la limite atteinte, le Canada peut imposer des tarifs douaniers qui dépendent d'un calcul d'équivalences tarifaires préalables à l'élimination des quotas d'importation.

Cette section présente en détail les trois piliers du système de gestion de l'offre, ainsi que certains commentaires résultants de divers points de vue consultés dans le cadre de ce mémoire.

### **3.3.1. Le contrôle de la production (quota de production)**

Le Canada demeure aujourd'hui le seul pays au monde à maintenir une gestion stricte de la production laitière (précisément le lait de transformation) par un système des quotas (quantité de matière grasse produite/jour/vache). Ce contrôle de la production, qui se fait de manière globale sur le plan national, est fonction du niveau de la demande totale canadienne en matière grasse du lait. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, largement composé de producteurs et de représentants des administrations provinciales, est le responsable ultime de la limite imposée au niveau de la production nationale. Il remplit cette mission en suivant les recommandations de la

CCL. Du fait de la juridiction partagée entre le gouvernement fédéral et celui des provinces, c'est sur le plan national que s'établit le partage du marché du lait de transformation entre les provinces. Chaque province détient une part du quota global principalement en fonction de son historique de production au moment de la mise en place des quotas. Mais la répartition individuelle de quotas entre producteurs à l'intérieur d'une province reste à sa discrétion et se fait selon ses règles établies (Gouin, 2005).

La quantité de quotas dans le marché du lait canadien a évolué généralement à la hausse, tel que nous montre le graphique 1 pour la période 2006-2016. Au tout début du régime de gestion de l'offre, les producteurs ne payaient rien pour obtenir le droit de produire un kilogramme de matière grasse par jour. En 1998-1999, le coût de ce même quota individuel était passé en moyenne à 16 000 \$ sur les bourses provinciales de quotas, et en 2007-2008 à 28 000 \$ (Le Conference Board du Canada, 2009). Il a presque doublé en 10 ans. Cette valeur des quotas correspond à presque 10 fois le prix au marché d'une vache laitière (Statistique Canada).

La valeur des quotas individuels traduit la valeur des profits actuels et à venir de l'industrie. Essentiellement, elle représente une capitalisation du transfert de revenu de l'acheteur au producteur que la gestion de l'offre entraîne.

**Remarques positives :** Pour ceux qui défendent les principes de la gestion de l'offre, l'existence des quotas de production permet, entre autres, de fournir aux transformateurs un approvisionnement en lait stable afin qu'ils puissent planifier leur production adéquatement d'une année à l'autre, et ainsi éviter la surproduction et assurer des revenus justes et stables pour les producteurs.

**Remarques contre :** Par ailleurs, les détracteurs du système dénoncent dans ces arguments l'effet du prix des quotas pour les producteurs laitiers. Dans un article publié par l'Institut Économique de Montréal en mai 2017, Michel Kelly-Gagnon soulève que l'argent dépensé pour l'acquisition des quotas est autant d'argent qui ne sera pas investi dans de l'équipement, des animaux, des améliorations technologiques. Selon monsieur

Kelly-Gagnon, le producteur de lait se trouve également aux prises avec un problème : il doit racheter des quotas afin d'avoir le droit de vendre ce qu'il a réussi à produire en plus ou réduire sa production.

### **3.3.2. L'établissement des prix**

Les prix payés aux producteurs-transformateurs font l'objet de réglementation. En effet, la CCL établit chaque année les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé au terme de consultations avec les membres de l'industrie. Ces prix servent de référence aux offices provinciaux de mise en marché pour fixer le prix du lait de transformation dans chaque province (CCL, 2014). De là, les transformateurs, compte tenu de leurs coûts de transformation, établiront le prix des produits laitiers aux détaillants. Les prix établis en fonction des coûts de production dissuadent les exploitants de ferme laitière de contrôler leurs coûts, d'accroître leur productivité ou d'innover pour devenir plus efficaces (Scullion, 2009).

Le président des Producteurs de lait du Québec, Bruno Letendre, en présentant son bilan de l'année 2018 a affirmé que malgré une croissance des marchés et une augmentation importante de la production, les producteurs de lait demeurent confrontés à une situation difficile au niveau du prix du lait à la ferme. Le prix moyen en 2017 était de 69,99 \$/hl alors qu'il était de 70,97 \$/hl en 2016, de 71,46 \$/hl en 2015 et de 76,33 \$/hl en 2014. Ces bas prix sont attribuables en partie au fait qu'une partie importante de la production de beurre entraîne aussi la production de solides non gras du lait, non requis par le marché, qui sont vendus au prix mondial de la poudre de lait écrémé (Letendre, 2018). Le graphique 2 nous illustre la comparaison entre le coût de production (CdP) et le prix moyen d'un hectolitre (hl) payé à la ferme.

**Remarques positives :** La gestion de l'offre garantit à tous les producteurs un prix équitable, uniforme et stable pour le lait qu'ils mettent en marché, et permet d'assurer un revenu annuel stable aux familles propriétaires de fermes laitières. Bien que le prix de détail des produits laitiers soit établi par les transformateurs, la gestion de l'offre

contribue à assurer une stabilité dans le marché. Ce sont des arguments présentés par les défenseurs de la gestion de l'offre tels que les Producteurs de lait du Québec, L'Union des producteurs agricoles, entre autres.

**Remarques contre :** Pour le consommateur moyen, le fonctionnement du système de gestion de l'offre canadien semble fort complexe. C'est dans ce contexte que le prix payé par le consommateur final se voit comme une conséquence directe du prix payé aux producteurs laitiers. Marcel Boyer (2007), vice-président et économiste en chef de l'Institut économique de Montréal IEDM, estime que les différences entre les prix du lait au Canada sont significatives par rapport à la moyenne des grandes villes des États-Unis. Selon Stanbury (2002), le prix du lait à la ferme au Canada est 41 % plus élevé qu'aux États-Unis, et 135 % au-dessus du prix de référence mondial fixé par la Nouvelle-Zélande. Le graphique 3 montre le prix du lait payé à la ferme au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande pour la période de janvier 2009 à janvier 2018. Nous constatons à travers ce graphique la différence des prix payés à la ferme dans ces 3 marchés, le prix au Canada étant le plus élevé, mais aussi le plus stable au cours de la période.

### **3.3.3. Le contrôle des importations**

Le troisième pilier repose sur des mesures aux frontières ou des contrôles à l'importation afin de préserver le prix cible du lait à l'interne par rapport aux pressions concurrentielles des produits importés.

Avant de la signature de l'Accord sur l'Agriculture négocié dans le cadre de l'Uruguay Round, le Canada pratiquait déjà un contingentement par l'intermédiaire de restrictions à l'importation. Depuis 1994, de telles mesures sont interdites et le Canada ne s'appuie désormais que sur le système des tarifs douaniers. Afin de déterminer le montant de ces tarifs, les autorités publiques ont évalué le niveau de protection atteint par les anciennes restrictions à l'importation et choisi de fixer un tarif équivalent à ce niveau (Parent, 2014).

Depuis 1995, à la suite de la signature par le Canada de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce, les importations de produits laitiers sont contrôlées au moyen de contingents tarifaires (CT). Pour utiliser les termes du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada en ce qui concerne les produits laitiers : « Les importations sont frappées de faibles taux de droit *inférieurs à l'engagement d'accès* à concurrence d'une limite prédéterminée (c.-à-d. jusqu'à ce qu'on ait atteint la quantité bénéficiant du régime d'accès), alors que les importations dépassant cette limite sont frappées de taux de droit *supérieurs à l'engagement d'accès* sensiblement plus élevés » (PWC, étude 2018).

Les taux tarifaires sont fixés en fonction des produits, constituant ainsi les lignes tarifaires, tel que l'on peut voir dans le Tableau 3. Les lignes tarifaires peuvent être constituées d'un produit unique ou d'un groupe de produits et ce dernier pourra à son tour se subdiviser en sous-groupe. Par exemple, le lait a un tarif intra quota (c'est-à-dire qui est dans la limite de l'accès minimum) de 7,5 % alors que celui hors quota (c'est-à-dire qui est au-dessus de l'engagement d'accès minimum) l'est à 241 %. Le yogourt quant à lui est respectivement taxé à 6,5 et 237,5 % (Agence des services frontaliers du Canada, 2016).

**Remarques positives :** Les Producteurs laitiers du Canada considèrent qu'un manque de contrôle des importations mènerait inévitablement à une surabondance des produits sur le marché et à une instabilité du système (Enjeux de l'industrie laitière, 2015-2016). Plusieurs producteurs sont d'avis que sans les contrôles imposés par la gestion de l'offre, bon nombre de fermes familiales canadiennes devraient simplement fermer en raison de la volatilité du marché mondial.

**Remarques contre :** Plusieurs intervenants du secteur considèrent que le contrôle des importations fait en sorte que les produits importés par l'entremise des CT de la gestion de l'offre soient moins chers que les produits canadiens et fragilisent le régime des quotas de production. Les architectes du régime n'avaient pas prévu les importations de nouveaux produits laitiers non assujettis aux droits tarifaires, qui sont en train de



supplanter la production canadienne<sup>5</sup>. Cette anomalie de la politique commerciale canadienne nuit au positionnement du Canada en tant que partisan du libre-échange (Charlebois, 2007).

Les trois piliers précédemment analysés nous ont donné une première image sur les caractéristiques qui entourent le système de gestion de l'offre. Dans le chapitre suivant, nous proposons de traiter plus en détail certains enjeux identifiés dans notre travail de recherche. Nous allons parler de la fluctuation des prix des produits laitiers, de l'occupation du territoire, et de la sécurité alimentaire, entre autres.

### **3.4. Principaux enjeux de la gestion de l'offre**

Trop souvent, on ramène le débat sur la gestion de l'offre à l'accès à un marché (pour les Américains) ou à un enjeu de choix individuel (pour les opposants à ce système au Canada), c'est-à-dire le prix des produits à l'épicerie (Normand, 2018). Plusieurs enjeux convergents frappent le système de gestion de l'offre. Divers arguments sont avancés par des gens de toutes appartenances.

Les principales critiques le plus souvent mises à l'avant concernent les tarifs à l'importation, la création d'un monopole des producteurs, les effets sur la croissance de la productivité, la restriction des marchés alternatifs, le problème de la distribution de la rente créée par la politique, la perte de bien-être, l'augmentation du prix du lait aux consommateurs, l'impossibilité d'exportation pour les producteurs laitiers et le fait que le système agit comme une subvention au secteur laitier.

#### **3.4.1. Prix des produits laitiers.**

Il est important de faire la distinction entre les prix à la ferme (aux producteurs) et les prix de détail (par le consommateur). Ce sont plutôt les détaillants qui établissent le prix

---

<sup>5</sup> Le lait diafiltré est importé au Canada en tant qu'« ingrédient », ce qui permet aux importateurs d'échapper aux tarifs douaniers.

de détail en fonction de ce qu'ils attendent du marché, de leur structure de coûts et des marges de profit requises.

Précédemment, nous avons déjà parlé du prix payé à la ferme. C'est bien de rappeler que le prix reçu par le producteur fait partie du système de gestion de l'offre, donc réglementé. Maintenant, nous abordons l'enjeu de prix payé par le consommateur final.

Selon Doyon et al., 2008 l'enjeu de transmission des prix est principalement dû à deux caractéristiques du marché laitier non régulé, soit la volatilité des prix et le faible rapport de force des producteurs sur le marché. En effet, il semble que les transformateurs qui achètent le lait bénéficient des situations de volatilité des prix étant donné leur pouvoir dans cette relation commerciale. Dans ce contexte, les producteurs sont dans l'incapacité de récupérer cette marge dans un système où il y a une forte volatilité des prix.

Par rapport au prix des produits au consommateur, une étude de la firme AC Nielsen en 2014 a recueilli les informations sur le prix moyen du lait. Tous formats et tous types de lait confondus, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande on obtient :

- États-Unis : 1,15 \$/litre
- Canada : 1,30 \$/litre
- Nouvelle-Zélande : 1,83 \$/litre

Plusieurs éléments, dont il n'est pas question dans ce mémoire, pourraient expliquer cet écart des prix. Toutefois, ce que nous pouvons constater chez les producteurs de lait néo-zélandais, considérés comme les plus concurrentiels au monde, n'ont pas de gestion de l'offre et, pourtant, leurs consommateurs paient plus cher que les consommateurs canadiens. D'autre part, même si les consommateurs américains paient moins cher, il faut mentionner que leurs producteurs de lait ont des subventions, mais pas les Canadiens.

Certains économistes ont nommé « problème agricole » (farm problem) l'incapacité des marchés agricoles d'ajuster les prix à court terme (Cochrane, 1958). Le problème

agricole s'explique par plusieurs particularités du secteur qui ne sont pas exclusives à l'agriculture, mais qui sont rassemblées seulement en agriculture (Hathaway, 1968). En effet, la production laitière a un caractère saisonnier et un produit périssable; un grand intervalle entre les décisions de production et le prix de vente peut varier pour des produits semblables, mais de qualité différente (Doyon, 2011). Ces caractéristiques créent de fortes fluctuations de prix en ce qui concerne les denrées agricoles. En ce sens, certains auteurs pensent que la gestion de l'offre est un des systèmes envisageables pour mieux distribuer les ressources entre les acteurs de l'industrie laitière puisque le coût de production est assuré et les prix sont stabilisés.

Les détracteurs du système revendiquent que déployer les forces du libre marché dans le secteur laitier entraînerait des gains pour les consommateurs, avec une diminution généralisée des prix. Au Canada, le prix du lait a augmenté de 53 % depuis 12 ans, soit deux fois plus que l'inflation, alors que les coûts de production ont fléchi de 3,8 %. La consommation s'est ajustée en conséquence : elle a diminué de 18 % pour le lait et de 30 % pour le beurre depuis 1980 (Boyer, 2007).

En considérant les arguments antérieurement exposés, ainsi que les caractéristiques particulières de l'industrie laitière, le problème agricole et le constat que beaucoup d'industries laitières sont régulées dans le monde peuvent mettre en doute l'hypothèse d'une coordination parfaite du marché laitier. Or, si cette hypothèse s'avère fautive, le libre-échange dans l'industrie laitière n'est pas forcément une solution optimale d'un point de vue économique (Doyon, 2011).

#### **3.4.2. Monopole créé par les producteurs laitiers.**

Augustin Cournot, mathématicien et économiste français à qui l'on doit la première formalisation du terme, en 1838, a défini l'entreprise en monopole comme étant un producteur unique d'un bien unique.

Divers économistes dénoncent le fait que le système de gestion de l'offre encourage la mise en place de cartels ou de monopoles d'un petit nombre de producteurs face à un grand nombre de consommateurs (Grubel et Schwindt, 1977; Skogstad, 2008). Par conséquent, non seulement il y a un transfert de revenus vers les producteurs, mais la théorie du monopole confirme que sa présence pourrait avoir un impact négatif sur le bien-être global de la société.

Les impacts de la gestion de l'offre font partie des études de Cardwell, Lawley et Xian (2015) qui soulignent que le régime a des effets contre la répartition des revenus. Dans leur étude, Cardwell, Lawley et Xian (2015) expliquent qu'après évaluation à l'aide du modèle EASI<sup>6</sup> le régime actuel est très dégressif, puisqu'il impose une charge annuelle d'environ 2,3 % (339 \$) aux ménages les plus pauvres, alors que cette charge n'est que de 0,5 % (554 \$) pour les ménages les plus riches. De plus, cette charge est plus importante encore dans le cas des ménages avec enfants.

D'autre part, Doyon (2011) avance que les producteurs ont besoin d'un rapport de force pour négocier avec le peu de joueurs (transformateurs) présents dans le marché. En effet, les consommateurs peuvent être désavantagés si les producteurs forment un monopole. Toutefois, les producteurs peuvent également être désavantagés si les transformateurs et les distributeurs forment un monopole eux aussi. Par conséquent, plusieurs économistes préconisent qu'il peut être approprié de redonner un rapport de force aux producteurs laitiers en permettant une réglementation qui facilite la coordination et la mise en marché commune de leur offre. Cela permettrait aux producteurs de se retrouver dans une meilleure situation. De plus, selon la modélisation de Duff et Goddard (1997), il semble que les prix négociés par les producteurs laitiers dans le système de gestion de l'offre canadien soient inférieurs à ceux dans une situation théorique de monopole (Schmitz, 2010).

---

<sup>6</sup> EASI : Exact Affine Stone Index demand model.

### 3.4.3. Libéralisation des marchés

Les systèmes qui encadrent la régulation du secteur laitier en vigueur dans la plupart des pays développés, dans un contexte de libéralisation des marchés, motivent le débat. En effet, les barrières aux importations nécessaires pour maintenir en place ces systèmes apparaissent tout à fait opposées avec un objectif avoué de libéralisation des échanges de produits agricoles.

Les tarifs à l'importation sont une barrière au commerce qui est nécessaire pour assurer une stabilité du prix intérieur d'un pays où la gestion de l'offre est en vigueur (Butault et Le Mouël, 2004). En effet, les tarifs douaniers aident à stabiliser le prix intérieur tant donné l'importante variabilité du prix du lait dans le marché mondial, plus particulièrement en période de surplus de production laitière mondiale. Par conséquent, l'imposition de tarif à l'importation peut avoir des conséquences négatives sur le commerce, mais en revanche, il y a des effets sur la stabilisation des prix intérieurs.

Gouin (2017) estime que les tarifs aux importations permettent une stabilité et une prévisibilité pour tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire dans les secteurs avicoles et laitiers, et aussi une stabilité des prix à la consommation.

Prenons l'exemple de l'Australie et regardons l'effet sur les transformateurs dans un marché déréglementé. Selon The Boston Consulting Group BCG, après avoir connu une progression notable de 9 % par année entre 1985 et 2000, en Australie les exportations n'ont cessé de diminuer depuis 2000 à un rythme moyen de 3 % par année, se situant en 2013 au même niveau qu'en 1996. Avec la déréglementation du marché, la compétitivité est plus faible en raison de l'absence de transformateurs locaux de grande taille. Les transformateurs étrangers occupent une place de plus en plus importante (BCG, 2015).

Avec le cas de l'Australie, on peut voir clairement l'incidence d'une politique 100 % libre marché dans l'industrie laitière. La discussion n'est pas sur le prix du lait, ou la disponibilité des produits hors marché, mais sur la quasi-disparition d'un acteur dans la

chaîne. La taille de l'industrie laitière a régressé au cours des 12 dernières années qui ont suivi la seconde phase de déréglementation (Australia Dairy Industry in Focus, 2014).

Mathieu Bédard de l'IEDM est d'un autre avis, il est d'accord avec ceux qui pensent que l'établissement des tarifs aux importations empêche la croissance de l'industrie laitière. Selon monsieur Bédard, il y a trente ans, la Nouvelle-Zélande et le Canada avaient des productions laitières à peu près équivalentes. Celle du Canada n'a presque pas bougé, tandis que celle de la Nouvelle-Zélande, libéralisée, a pratiquement triplé, et le pays fournit maintenant à lui seul le tiers des exportations mondiales. La quasi-totalité de la croissance observée est destinée aux exportations qui représentent 95 % de la production laitière néo-zélandaise (BCG, 2015).

#### **3.4.4. Productivité de l'industrie laitière**

Tweeten (1992) soutient que le taux relatif de croissance de la productivité est un déterminant clé de la compétitivité internationale d'une industrie.

Dans ce mémoire, la gestion de l'offre est aussi contestée concernant l'effet qui est attribué sur la productivité de l'industrie laitière. Tout d'abord, l'écart qui peut s'établir entre le coût de production et le prix des marchés mondiaux est une source de préoccupation pour certains. En effet, l'absence de signaux provenant des marchés mondiaux peut avoir un impact sur la productivité à long terme dans l'industrie sous la gestion de l'offre (Larue et Lambert, 2012). Selon Larue et Lambert, un système de gestion de l'offre, tel qu'instauré au Canada, pourrait réduire la concurrence avec l'étranger et la croissance de la productivité relativement à celle observée sur les marchés mondiaux.

Richards (1996) utilise des simulations économétriques pour expliquer que les producteurs laitiers faisant partie d'un système de soutien des prix reliés à des droits de produire (gestion de l'offre) peuvent connaître une croissance de la productivité de 4 % inférieure à celle des producteurs qui font partie d'un système de soutien des prix

seulement. À cet égard, Doyon (2011) avance que les conditions mises en place par le système offrent moins d'options aux producteurs de réduire leurs coûts comparativement à un marché sans gestion de l'offre.

Il est approprié de remarquer que de nombreux facteurs autres que le système de gestion de l'offre peuvent avoir un impact dans la croissance de la productivité du secteur laitier.

### **3.4.5. Valorisation de l'investissement dans le temps**

Lorsque des quotas se vendent, ceux qui en détiennent déjà se retrouvent favorisés en raison de leur grande capitalisation.

Cet enjeu peut s'analyser en termes de distribution entre les générations de producteurs, entre les producteurs et les transformateurs et entre les producteurs actuels et les anciens producteurs. En effet, le premier point est que la rente créée pour favoriser les producteurs agricoles se capitalise en grande partie dans les actifs des fermes (Belzile, 2003). Ainsi, pour bénéficier de la politique, il faut que le producteur revende le quota plus cher qu'il l'a acheté. Si ce n'est pas le cas, le producteur ne bénéficie pas de la rente de la politique si l'on émet l'hypothèse que la rente créée par la politique est entièrement capitalisée dans les actifs. De plus, la différence entre la valeur d'achat et de vente du quota est inégale entre les générations de producteurs.

Deuxièmement, plusieurs se questionnent sur le fait que les transformateurs bénéficient en partie des gains faits par les producteurs laitiers. Par exemple, on se demande si le prix des intrants serait plus élevé par rapport à un pays sans gestion de l'offre (Forbes, 1982).

Finalement, la rente créée par la politique ne reste pas dans le secteur laitier puisque les producteurs qui vendent leur quota quittent aussi la production laitière (Belzile, 2003). Toutefois, le quota n'est pas le seul actif lié à une rente. Par exemple, la terre est un actif

lié à une rente similaire au quota. Toutefois, certains économistes n'apprécient pas le fait que la rente liée à la valeur du quota dépende d'une politique plutôt que du libre marché et que cette valeur du quota représente la majorité des actifs des entreprises laitières. Au Québec, où le prix du quota représente près de la moitié de la valeur totale d'une exploitation laitière, on vous demande pratiquement d'acheter votre ferme deux fois : une première fois pour la posséder, et une autre pour avoir le droit de produire du lait (Kelly-Gagnon, 2017).

### **3.4.6. Occupation du territoire**

Le concept de développement régional a évolué depuis les années 60, dans le cas du Québec, avec la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (LOVT) le gouvernement québécois met surtout l'accent sur les enjeux de l'occupation et de la vitalité des territoires (MAMOT<sup>7</sup>, 2017). La première stratégie a été adoptée en 2011 et était basée sur 33 objectifs provenant d'une consultation des organismes nationaux. L'objectif de cette stratégie est la « mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques » (MAMOT, 2017).

L'activité économique, en lien avec la production laitière, la transformation de ce lait et une vaste gamme de produits laitiers, est répandue dans toutes les provinces du Canada. Le modèle canadien de production de lait, avec sa mise en marché collective, assure des activités dans toutes les régions, favorisant ainsi l'occupation du territoire.

Le tableau 4 nous présente un portrait des retombées économiques générées par l'industrie laitière en 2013 au Canada. Ce tableau nous permet observer que, dans son ensemble, l'industrie laitière canadienne génère donc près de 215 000 emplois

---

<sup>7</sup> Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.



équivalents à temps complet; ce qui représente approximativement 1,2 % de tous les emplois au Canada<sup>8</sup>.

Garon<sup>9</sup> (2013) estime que la ferme familiale est l'armature des régions qui se sont bâties au fil de générations de cultivateurs propriétaires de la terre sur laquelle ils travaillent. Garon (2013) croit aussi qu'il y a dans les campagnes du Québec une espèce qui est mise en danger : la ferme familiale indépendante et efficace.

Sur le même ton, Ghislain Gervais, président de La Coop fédérée, a prêché pour le maintien de la vitalité des régions grâce au système de gestion de l'offre : « La gestion de l'offre a un impact positif sur l'occupation du territoire et de l'environnement » (Le Soleil, ALENA: la gestion de l'offre, plus pertinente que jamais, 2017). L'abolition de notre système de mise en marché ferait disparaître une grande partie de toutes les petites fermes familiales actuelles, hypothéquerait la vitalité des régions du Québec et du Canada. On estime que 40 % de l'industrie laitière canadienne serait à risque et qu'entre 4500 et 5000 fermes pourraient disparaître. Il faudrait aussi compter les pertes de métiers, d'emplois directs et indirects qui disparaîtraient dans toutes les petites communautés. Il y aurait une hausse marquée du nombre des municipalités dites dévitalisées. »

L'industrie laitière joue un rôle important à l'échelle régionale. C'est une des conclusions d'une étude présentée par ÉcoRessources<sup>10</sup> en 2016 qui se penche sur les retombées économiques de l'industrie laitière en 2013 dans quatre différentes régions du pays. Ces régions étaient situées en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. L'analyse a permis de constater que l'importance des retombées générées par l'industrie laitière dans une région donnée dépend du nombre de fermes et d'usines présentes, mais également du volume de lait produit et transformé (ÉcoRessources, 2016).

---

<sup>8</sup> Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), le Canada comptait 17 990 080 personnes âgées de 15 ans et plus dans la population active durant la semaine du dimanche 1<sup>er</sup> mai au samedi 7 mai 2011.

<sup>9</sup> Jean Garon, ministre de l'Agriculture sous René Lévesque.

<sup>10</sup> ÉcoRessources Consultants : Entreprise de services-conseils en économie des ressources naturelles.

Par ailleurs, on constate que, en plus des retombées générées à l'intérieur des régions étudiées, les fermes et usines situées dans ces régions engendrent également des retombées significatives à l'extérieur de celles-ci. L'emplacement des fournisseurs des fermes et usines laitières ainsi que les lieux où les salariés effectuent leurs achats constituent certains des principaux facteurs influençant la répartition des retombées entre l'intérieur et l'extérieur des régions étudiées, confirmant le rôle économique important que joue le secteur dans certains milieux (ÉcoRessources, 2016).

Si l'on regarde l'enjeu de l'occupation du territoire, du point de vue géographique; le Canada et le Québec sont de vastes territoires avec de petites populations. À lui seul, le Québec a une superficie de 1 667 millions de kilomètres carrés. C'est presque 5 fois celle de l'Allemagne avec 357 376 kilomètres carrés. Or, le Québec compte 8 millions d'habitants comparativement à 82 millions en Allemagne. On comprend rapidement pourquoi l'occupation du territoire et le développement économique régional ne représentent pas un défi en Allemagne : il y a du monde pratiquement partout dans le pays (Normand, 2018). C'est un peu la même chose aux États-Unis. Ce pays a une superficie inférieure à celle du Canada, mais il compte dix fois plus d'habitants, soit 326 millions comparativement à 36 millions pour le Canada. En revanche, au Québec, l'occupation du territoire est le nerf de la guerre pour le développement économique en région.

Garon (2013) soutient que la gestion de l'offre contribue justement à l'occupation du territoire québécois. Parce que ce système permet à des producteurs laitiers d'être dans les affaires dans la plupart des régions, qu'ils soient dans Lanaudière, au Saguenay–Lac-Saint-Jean ou dans le Bas-Saint-Laurent. Les transformateurs laitiers paient un prix unique aux agriculteurs. Par conséquent, les fermes laitières n'ont pas besoin d'être situées près des usines des transformateurs et des grands marchés de consommation, comme Montréal ou Québec, pour être rentables. Les producteurs de lait emploient des travailleurs locaux. Ils achètent des biens et des services locaux. Bref, ils sont des acteurs importants dans l'écosystème socioéconomique des régions du Québec – et de l'Ontario (Gouin, 2004).

À l’opposé, certains auteurs comme Boyer et Charlebois (2007) pensent que la structure d’intégration stimulée par la gestion de l’offre avec les transformateurs crée une interdépendance. Ils avancent que la transformation s’est concentrée autour de certaines régions au Canada et un effet similaire s’est produit pour les fermes sous la gestion de l’offre, lesquelles tendent à se rapprocher des lieux de transformation, au détriment des régions.

Charlebois, Lemieux et Somogyi (2019) estiment que cette problématique est due au fait que le Canada n’a pas tiré autant d’avantages de la tendance des économies d’échelle dans l’industrie laitière que le reste du monde. Dans leur cas, ils suggèrent que la décision de l’industrie, de s’orienter vers des économies d’échelle pour réduire les coûts de production, a entraîné un nombre disproportionné de fermes regroupées dans certaines régions du Canada. Le graphique 4 illustre le nombre de fermes laitières par province. Près de 80 % de toutes les fermes laitières se trouvent dans deux provinces où résident 58 % de la population du pays (PLC, 2019).

### **3.4.7. La sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire consiste à assurer à toute personne, et à tout moment, un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin (FAO<sup>11</sup>, 1983), et par la Banque Mondiale en 1986, soit l’« accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation suffisante pour mener une vie active et en pleine santé », intègrent l’accessibilité comme déterminant de la sécurité alimentaire. Puisque la disponibilité alimentaire ne garantit pas que la circulation marchande ou non-marchande sur les marchés internationaux et nationaux permettra aux individus et aux familles d’accéder à la nourriture, l’accessibilité s’avère donc à considérer lorsque la précarité de la situation alimentaire se pose.

---

<sup>11</sup> L’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture

L'alimentation est centrale dans toute société humaine en raison de sa nécessité biologique et du rôle charnière qu'elle joue dans la vie sociale et culturelle (Guthman, 2002). L'industrie mondiale laitière a traversé plusieurs crises des prix dans l'histoire récente. Pour les producteurs laitiers européens, l'année 2008 a été marquée par la chute brutale du prix de production, après une année 2007 tout à fait exceptionnelle caractérisée par une envolée des cours mondiaux. Entre 2015-2016, le marché mondial des produits laitiers traversait une nouvelle crise. Une crise dont les producteurs ont fait entièrement les frais en encaissant des baisses de prix brutales (Bourbeau, 2016). Pour les produits soumis à la gestion de l'offre, de tels soubresauts ont peu de chances de se produire. En facilitant le maintien d'un grand nombre de fermes de petite et moyenne taille, elle nous protège largement de maladies qui ont souvent ravagé les secteurs agricoles (Bégin, Turmine et Patelli, 2016).

Évidemment, les détracteurs du système tiennent à rappeler les inconvénients d'une politique telle que la gestion de l'offre. La souveraineté alimentaire ne ferait qu'accroître l'insécurité alimentaire des populations, car toutes les productions agricoles sont périodiquement victimes de problèmes liés au climat (des grêles aux sécheresses), aux insectes ravageurs, aux rongeurs et à diverses maladies des plantes et des animaux (Desrochers, 2013).

L'agriculture occupe une grande place dans l'identité canadienne, dans son économie, ainsi que dans son tissu social. Une troisième voie commence à émerger et propose une saine gestion de l'offre pour contribuer à la souveraineté alimentaire et protéger les fermes canadiennes, mais seulement à condition qu'elle n'imité pas les mécanismes du néolibéralisme (Union Paysanne, 2014). Les acteurs gouvernementaux s'y attaquent souvent en silo, et parfois même sans réaliser que leurs programmes ont un impact sur la sécurité alimentaire ou l'insécurité alimentaire lorsqu'ils adoptent des programmes spécifiques en fonction de cibles déterminées en lien avec leur mission (Martorell, 2017).

En somme, et après présentation de principaux enjeux du système de gestion de l'offre, nous avons abordé différents facteurs qui représentent des défis pour le système.

Le prix des produits laitiers continue à être un point névralgique pour l'industrie, il faut se rappeler que le prix payé par le consommateur est établi par le détaillant et non par le producteur. Aussi la libéralisation de ce marché va sûrement susciter le débat dans un monde qui joue entre le libre-échange et le protectionnisme.

Au-delà du point de vue purement économique, le maintien de la capacité de production nationale est essentiel au succès du secteur et à la sécurité alimentaire du pays. Dans ce sens, l'occupation du territoire devient un élément appelé à questionner les décideurs et les différents acteurs sur l'avenir du système de gestion de l'offre. Nous verrons plus en détail dans le troisième chapitre, à l'aide de la logique de l'action collective, comment l'organisation et la cohésion des producteurs sont des facteurs clés dans leur coordination visant l'atteinte des objectifs de groupe.

#### 4. L'action collective

Les producteurs laitiers, pour faire avancer leurs causes en tant qu'individus dotés d'intérêts, de représentations et de ressources, ont eu recours à des actions de coordination menant la création des associations des producteurs. Lesdites associations veillent pour que les conditions du marché soient favorables à leurs membres.

Certaines voix critiques du système de gestion de l'offre se demandent toujours comment un tel système demeure aussi présent dans le spectre économique canadien. Vincent Geloso et Alexandre Moreau du IEDM soutiennent que le système de gestion de l'offre est régressif et accentue la précarité économique des plus démunis en détournant une part considérable de leur revenu vers les producteurs, ce qui fait en sorte beaucoup plus de perdants que de gagnants (IEDM, 2016). Dans ce chapitre, ce qui nous intéresse est d'analyser les éléments qui entourent la structure des organisations assujetties au système, et également sonder leur intérêt à rester dans ce système.

Dans *Logique de l'action collective* Mancur Olson (1965) part du principe qu'un individu rationnel s'intègre à un groupe dans le but de servir des intérêts communs qu'il est incapable de poursuivre seul. Olson montre cependant que l'individu est en réalité animé par un calcul coût-bénéfice qui entraîne l'action collective. Un groupe relativement petit est plus souvent capable d'atteindre ses objectifs qu'une organisation plus grande et désorganisée (Stanbury, 2002). Pour Tilly (1978), un des points de départ de la théorie de l'action collective est le rapport entre les groupes d'intérêt (acteurs) et l'État. Le rapport à l'État a donc un effet structurant à la fois sur les stratégies et les tactiques des acteurs ainsi que sur leurs intérêts et leurs motivations. Tilly identifie quatre facteurs clés qui expliquent l'action collective : les intérêts des acteurs, leur organisation, la mobilisation de ressources et la structure des opportunités politiques telle qu'elle s'exprime dans la manière dont l'État facilite ou réprime l'action collective, affectant ainsi directement son coût tout comme les gains anticipés par les acteurs (Ancelovici et Rousseau, 2009).

Dans le présent chapitre, nous analyserons le système de gestion de l'offre en suivant le cheminement et la proposition de Mancur Olson. Nous considérerons donc attentivement les propriétés des différents groupes, les précisions sur les biens collectifs et les problèmes d'agrégation de comportements dans les grands groupes. Finalement, les principes avancés par Olson seront mis en perspective à propos du système de gestion de l'offre.

#### **4.1. Une théorie des groupes et des organisations**

La diversité extrême des intérêts présents dans un groupe quelconque peut constituer une première difficulté pour bien comprendre les actions qui mènent ce groupe à se mobiliser.

A.F. Bentley (1908) pense que tant qu'un intérêt ne s'est pas traduit par une action de groupe, il n'existe pas. Si les intérêts de groupe représentent quelque chose, les intérêts individuels, eux, ne représentent rien. Ce qui importe, ce sont les intérêts communs d'une collectivité, non les pertes ou les gains d'un simple individu, selon Bentley.

Ce n'est pas parmi les économistes, mais parmi les spécialistes des sciences politiques que les théories sur les groupes de pression ont trouvé le plus d'adeptes. Les spécialistes des sciences politiques ont, en effet, élaboré une théorie du comportement de groupe offrant des similitudes frappantes depuis les arguments exposés par l'économiste américain John R. Commons (1950). À un certain moment, Commons a réclamé que chaque groupe d'intérêt puisse élire directement ses représentants pour constituer un véritable corps législatif de l'État. Aligné dans cette pensée, Earl Latham (1952) remarque dans son ouvrage *The Group Basis of Politics* : « Les auteurs américains qui ont traité de politique ont été de plus en plus amenés à adopter le point de vue que le groupe est la forme politique fondamentale ».

Dans cette perspective, intervient la logique de l'Action Collective d'Olson qui explique pourquoi certains groupes, ayant un intérêt commun, peuvent ne rien faire pour

provoquer l'action commune, alors que d'autres iront jusqu'à faire payer leurs membres afin qu'ils s'organisent et agissent dans le sens de cet intérêt commun. La logique d'Olson suppose que la participation à l'action collective implique une cotisation (de temps, de participation ou même financière). Tout individu rationnel dont le bénéfice individuel est moindre que son coût de participation aura intérêt à ne pas payer sa cotisation pour une action collective à laquelle chacun participe dans son intérêt respectif (Olson, 1965). Selon Olson, puisque tous ont intérêt à faire payer les autres : personne ne participe, c'est le problème du *freerider*<sup>12</sup>. Suivant cette optique, un individu évaluera ses bénéfices à participer à l'action collective relativement à ses coûts de participation. Ainsi, un individu en société cherche à servir au mieux ses propres intérêts et ne participera à l'action collective que s'il en retire un bénéfice privé (bien individuel) plus grand que le bénéfice de la collectivité (bien public) qui, lui, doit être plus grand que le coût individuel.

Dans le cas des producteurs laitiers du Québec (PLQ), les quelque 5 050 fermes laitières québécoises (groupe) mettent en marché collectivement plus de 3 milliards de litres de lait par l'intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de lait du Québec (PLQ, 2019). Les producteurs ont délégué à l'organisation des Producteurs de lait du Québec la responsabilité de négocier en leur nom l'ensemble des conditions de vente avec les représentants des transformateurs, monnayant des « frais d'association ».

Les producteurs et les transformateurs négocient les prix de la matière première et se concertent par l'intermédiaire des conventions de mise en marché et de divers comités qui en découlent sur les questions de l'approvisionnement des usines et des règles de qualité du lait. Les caractéristiques du groupe des producteurs laitiers, sujet de la gestion de l'offre, seront développées sous la vision d'Olson dans les sections suivantes.

---

<sup>12</sup> Freerider : c'est-à-dire un individu qui, au sein d'un groupe, se trouve bénéficier d'un service, d'un bien, d'un gain quelconque sans en assumer le coût.



## 4.2. Groupes inclusifs et groupes exclusifs

Comme mentionné précédemment, l'existence d'intérêts communs ne peut garantir la réalité et la création d'un groupe. Le concept d'appartenance ou d'exclusion d'un groupe spécifique prend ici une dimension différente. C'est la nature de l'objectif poursuivi par le groupe qui détermine cette caractéristique, selon Olson.

Une entreprise dans une branche d'industrie est désireuse d'empêcher des entreprises nouvelles d'entrer dans le groupe et de prendre une part du marché. Dans des organisations qui ne relèvent pas d'une économie de marché et qui recherchent un bien collectif, c'est le contraire qui est vrai (Olson, 1965). Ce phénomène paradoxal vient du fait que l'accroissement des profits pour une entreprise est au détriment de son concurrent; ce bien est appelé **bien public exclusif**.

Par ailleurs, dans le cas de groupes qui ne relèvent pas d'une économie de marché, le bénéfice à rencontrer est vague et un nombre presque illimité de personnes peuvent y adhérer sans réduire la part de gain des autres membres. Dans ce cas, puisque la part de biens collectifs augmente systématiquement, ce bien est appelé **bien public inclusif**.

La façon dont les groupes s'organisent et se coordonnent nous permet d'avoir un regard différent depuis la classification « inclusif » ou « exclusif ». Lorsqu'il y a effort d'organisation ou de coordination dans un groupe inclusif, tous ceux qu'on arrive à enrôler sont englobés dans cet effort (Riker, 1962). Pourtant il n'est pas indispensable que chaque individu du groupe participe à l'organisation ou à l'accord.

Quand un groupe cherche un bien collectif exclusif par l'intermédiaire d'un accord ou d'une organisation d'entreprises sur le marché, la situation est tout autre. En ce cas, bien que l'on souhaite avoir le plus petit nombre possible d'entreprises dans l'industrie, paradoxalement, il est presque toujours essentiel que la participation de ceux qui demeurent dans le groupe soit de 100 % (Buchanan et Tullock, 1962).

Le fait qu'un groupe adopte une attitude d'inclusion ou d'exclusion dépend donc de la nature de l'objectif poursuivi par le groupe, et non d'une quelconque caractéristique des membres (Olson, 1965).

Dans le cas du système de gestion de l'offre, nous considérerons le marché laitier comme le bien public poursuivi. Allons voir ses particularités sous les concepts avancés par Olson. En premier lieu, nous pourrions encadrer le marché laitier au Canada dans la catégorie de bien public exclusif. Par exemple, au moment de la négociation des accords de libre-échange, où les producteurs de lait peuvent y participer, le bénéfice obtenu baisse notablement quand la taille du groupe augmente, et ce, alors que le gouvernement donne une partie du marché aux producteurs étrangers.

D'autre part, le marché laitier analysé depuis la perspective du « quota » établie nous amène à le classer comme un bien public exclusif dont tous les participants doivent payer pour se faire attribuer part des quotas au détriment d'autre producteur.

La section suivante porte un regard plus détaillé sur des attributs à prendre en considération au moment de classifier les différents groupes, à la lumière de l'action collective d'Olson.

### **4.3. Taxinomie des groupes**

La taxinomie est la science des lois de la classification, suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine, une science. La taxinomie nous aidera, dans cette section, pour bien comprendre les groupes distincts établis par Olson selon certaines caractéristiques qu'il présente.

Il existe plusieurs facteurs ou caractéristiques qui nous permettent de classifier et d'identifier les différents groupes auxquels les principes de l'action collective peuvent s'appliquer; tels que la taille, l'origine, le secteur économique, entre autres. Ces caractéristiques jouent un rôle important au moment de comprendre pourquoi un membre

du groupe hésite ou non à contribuer dans le but d'atteindre le bien collectif. La taille est importante, mais elle n'est pas le seul facteur qui détermine si un groupe a la possibilité de se procurer un bien collectif sans coercition ni interventions extérieures; cela dépend aussi du degré d'interdépendance<sup>13</sup> entre les membres du groupe (Olson, 1965).

Olson distingue plusieurs types de groupes :

- Les groupes « **privilégiés** » : petit groupe où chacun des membres (au moins un) a intérêt à se procurer le bien collectif. Chaque membre est prêt à supporter seul les coûts associés. Ce type de groupe ne demande pas d'organisation ou de coordination particulière.
- Les groupes « **intermédiaires** » : les membres de ce groupe reçoivent un bénéfice suffisant pour être incités à supporter leurs coûts de participation. L'atteinte du bien collectif demande de la coordination et de l'organisation.
- Les groupes « **latents** » : groupes de très grande taille dont la contribution ou l'absence de contribution n'affecte pas assez les autres pour les faire réagir. Aucun de ses membres ne retire un bénéfice individuel supérieur au coût.

Pour Olson, les groupes privilégiés ou intermédiaires peuvent s'organiser, mais personne n'a intérêt à agir dans le cas d'un groupe latent en dehors d'une incitation « sélective » qui pousserait l'individu à agir dans l'intérêt du groupe.

Dans le contexte de l'énoncé précédent, nous pouvons classer les différents groupes/organisations des producteurs de lait assujettis au système de gestion de l'offre dans la catégorie des groupes « intermédiaire ». Selon le Centre canadien d'information laitière (CCIL), 18 500 producteurs laitiers possèdent l'autorisation légale de produire du lait au Canada. Même si nous incluons leur famille immédiate, cela ne représente que 0,26 % de la population canadienne (Stanbury, 2002; Hart, 2005). Les offices de commercialisation agricole ont été créés à cause de la nécessité d'accorder aux

---

<sup>13</sup> L'effet de la contribution ou de l'absence de contribution de chaque individu sur la charge ou le bénéfice des autres) (Olson, 1965).

producteurs agricoles un pouvoir économique et politique comparable au pouvoir acquis par les grandes compagnies (McInnis, 1958).

Les groupes/organisations font face à un défi de taille majeur : rester unis et demeurer toujours concentrés sur les objectifs qui ont mené à sa création; une problématique qui sera l'objet de la prochaine section.

#### **4.4. Cohésion et efficacité des groupes**

La diminution de la cohésion des producteurs laitiers par rapport aux avantages du système, est un risque présent et menace sa survie. La cohésion se révèle d'autant plus pertinente dans une industrie mondiale en plein changement et qui doit répondre aux exigences des consommateurs.

C'est une caractéristique très importante pour la survie d'une organisation qui coordonne ses efforts selon les principes développés par Olson dans la Logique de l'action collective. L'efficacité supérieure des groupes relativement petits – les groupes « privilégiés » et « intermédiaires » – est confirmée aussi bien par l'observation et l'expérience que par la théorie (Olson, 1965).

Selon Olson, dans le cas de groupes avec un très grand nombre de participants, aucune décision ne peut être prise rapidement sans réfléchir. De façon générale, l'augmentation du nombre de membres au sein d'une organisation diminue l'efficacité du groupe pour deux raisons : le partage plus diffus des bénéfices et l'alourdissement des coûts de communication et d'organisation. Par conséquent, un groupe de petite taille serait plus facile à organiser, tel que le soutient Olson en prenant l'exemple de la division en petits groupes des hauts gestionnaires dans les entreprises afin de prendre des décisions plus efficacement (Hardin, 1982).

Carron (1992) définit la cohésion des groupes comme un processus dynamique qui se caractérise par la tendance d'un groupe à se serrer les coudes et à demeurer unis dans la

poursuite de ses objectifs. Festinger (1950) définit la cohésion comme l'ensemble des forces qui agissent sur les membres pour les faire demeurer au sein du groupe. Une des forces distinctes qui agissent sur les membres pour les garder dans le groupe est celle du bénéfice qu'un membre peut retirer de son association au groupe.

En accord avec les différents auteurs identifiés précédemment, la cohésion est un facteur déterminant pour la pérennité du groupe, si bien que c'est une industrie très encadrée. Le facteur de cohésion joue donc un rôle important depuis les années 60 pour que les producteurs de lait restent associés à travers diverses organisations.

Dans la section subséquente, nous allons mettre ensemble les différents éléments de la logique de l'action collective, analysés jusqu'ici, appliqués au cas de la gestion de l'offre.

#### **4.5. L'action collective et la Gestion de l'offre**

Tel que discuté précédemment, la logique de l'action collective est paradoxale. La mobilisation d'individus en faveur d'une cause ne va pas de soi. Olson observe qu'il existe en effet de nombreuses situations où, malgré les nombreux avantages qu'auraient les individus à se mobiliser, aucune action n'est engagée.

Pour bien saisir un agent économique tel que les producteurs de lait, il est important de comprendre le comportement individuel et leur dynamique en tant que groupe. Dans la présente section, nous résumons comment le fonctionnement du système de gestion de l'offre peut être expliqué depuis la logique de l'action collective.

Premièrement, selon la théorie d'Olson, des individus rationnels et intéressés ne s'emploieront pas volontairement à produire le bien public, sauf si des mesures contraignantes ou encore un bénéfice individuel supérieur au coût individuel les incitent à agir vers l'atteinte de l'intérêt commun.

Comme mentionné précédemment, les différentes organisations de producteurs laitiers peuvent être classifiées comme « intermédiaires ». Un seul individu dans ce groupe « intermédiaire » ne peut donc, par définition, apporter une contribution notable à un effort de groupe. Alors, il s'avère nécessaire de faire un travail de coordination dans le but d'acquérir le bien collectif (le marché du lait).

Cette caractéristique, très particulière aux participants du système de gestion de l'offre au Canada, fait en sorte que les plus dures critiques du système les signalent de « cartelliser » de l'industrie laitière. Tel est le cas de Mark Milke dans un rapport publié par The Fraser Institute en 2012 : « les offices de gestion de l'offre collent à la définition de « cartel », soit une entente entre des entreprises commerciales ou industrielles indépendantes d'un même secteur qui vise à limiter la concurrence ou à fixer le prix » (Milke, 2012).

D'autre part, ceux qui prônent pour le maintien du système de gestion de l'offre mettent en avant-plan l'argument d'apport économique fait par l'industrie laitière. « Au Québec, la gestion de l'offre, c'est 92 000 emplois », a fait valoir Marcel Groleau, président-directeur général de l'Union des producteurs agricoles du Québec en 2015. Des 92 000 emplois cités pour le Québec, 62 213 relèvent de la production et la transformation dans la filière laitière uniquement (Radio-Canada, 2015).

Deuxièmement, la réflexion d'Olson par rapport à la dimension du mouvement nous amène, dans un premier temps, à penser que les groupes de producteurs de lait rentrent difficilement dans les principes de l'action collective. Les groupes comprenant un plus grand nombre de membres seront en général moins efficaces que des groupes comprenant peu de membres (Olson, 1965). Au Canada, l'agriculture a évolué de façon nettement différente dans chaque région du pays. Le fait que ce soient des associations et non des individus qui participent comme acteurs dans le contexte de l'action collective diminue l'effet du « grand groupe » présenté par Olson.

Prenons le cas du Québec dont les acteurs clés de la gouvernance du domaine agricole sont les gouvernements fédéral et provincial, à travers leur ministère de l'agriculture respectif, les organismes mandataires relevant du MAPAQ<sup>14</sup> et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le gouvernement du Québec a adopté en 1972 la Loi sur les producteurs agricoles (LPA). Cette loi institutionnalise en agriculture un modèle syndical monopolistique dont la cotisation universelle est obligatoire. Cette association syndicale unique accréditée par le gouvernement représente environ 42 000 membres sous 92 syndicats locaux regroupés dans 12 fédérations régionales et 130 syndicats répartis dans 26 groupes spécialisés (Pronovost et autres, 2008).

Finalement, les facteurs cohésion et efficacité qui font une partie importante de la logique développée par Olson (1965) nous rappellent que la cohésion est supérieure dans les groupes relativement petits, les groupes *privilegiés* et *intermédiaires*. Dans le même sens, Bonstein (2003) suggère que la concurrence intergroupe ou la présence d'une menace extérieure peut favoriser la cohésion intragroupe. Dans le cas de ce mémoire, comme analysé dans les chapitres précédents, la gestion de l'offre se voit continuellement menacée depuis diverses sources : accords de libre-échange, l'arrivée des produits substitués du lait, les changements alimentaires des consommateurs, etc. Cheikbossian (2015) argumente que les groupes d'intérêts poursuivant un objectif politique ou idéologique sont plus à même de maintenir la cohésion intragroupe que des groupes poursuivant un objectif purement économique.

Jusqu'ici, nous pouvons dire que le système de gestion de l'offre au Canada peut être expliqué depuis l'optique de la théorie de l'action collective. Au regard de cette théorie, un petit groupe obtient des bénéfices sur le prix du marché de production de lait (bien public). Néanmoins, il y a un coût associé à ces bénéfices lequel est diffusé entre l'univers des consommateurs canadiens. Selon les statistiques de l'OCDE, le coût par année pour une famille serait de 320 \$ (Stanbury, 2002). Dans le cadre de la prochaine section, nous présenterons une analyse sur les coûts du système de gestion de l'offre.

---

<sup>14</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

#### 4.6. Coûts de la gestion de l'offre

Selon l'OCDE le soutien aux producteurs canadiens de lait s'élevait à 2,7 milliards de dollars en 2003, soit à plus de 60 % de la valeur de la production totale de lait cette même année. Nous avons trouvé dans nos recherches une grande variation par rapport aux coûts de la gestion de l'offre pour les familles canadiennes annuellement. Cette section s'attarde plutôt à analyser la diffusion des coûts entraînés par l'action collective.

Dès 1975, la subvention directe était fixée à un niveau de 6,03 \$/hl et a été maintenue à ce niveau jusqu'en 1993. C'est donc dire qu'en termes relatifs, le niveau de la subvention a diminué puisqu'en 1975, l'importance de la subvention était de 24,1 % du prix du lait et en août 1993, elle n'était plus que de 11,8 % du prix du lait. À compter de 1994, les autorités gouvernementales ont annoncé une réduction progressive de cette subvention qui a complètement été éliminée au 31 janvier 2002. Depuis cette date, la composante du soutien des revenus de la politique laitière canadienne a complètement disparu, les revenus des producteurs provenant maintenant entièrement du marché (Gouin, 2005).

Comme mentionné précédemment, un contingent de production nationale est établi en tenant compte des besoins domestiques, des importations et, dans certains cas, des exportations. Le quota national est ensuite partagé entre les provinces selon l'historique de production, les besoins de leur marché ou selon d'autres critères variables en fonction des productions et des provinces. Les producteurs reçoivent des quotas individuels qui correspondent en fait à leur part du marché national. Il est important de rappeler que chaque producteur a déjà payé pour le droit de posséder tel quota de production.

Le premier réflexe d'une entreprise est de chercher à transférer l'effet des coûts et sa variation à d'autres niveaux de la filière. Plus les consommateurs sont insensibles aux mouvements des prix, plus il sera facile pour les entreprises de leur refiler l'augmentation des coûts parce qu'une variation de prix entraîne alors une faible variation des quantités vendues. C'est d'ailleurs le cas pour les produits alimentaires, où il est reconnu que la demande des consommateurs est inélastique, c'est-à-dire qu'une variation importante des



prix n'influe pas beaucoup sur les quantités achetées. Depuis la perspective de coûts annuels par ménage, le consommateur moyen n'est pas intéressé à s'organiser et à chercher un bénéfice (bien collectif) dans la baisse de prix. Tel que présenté par Olson, rien ne pousse ces groupes importants, « latents » à agir en vue d'obtenir un bien collectif parce que, quelque utile que soit ce bien pour le groupe pris dans sa totalité, il ne représente pas pour l'individu un motif suffisant pour payer des redevances à une organisation travaillant dans l'intérêt du groupe latent, ou pour supporter sous quelque forme que ce soit une part de coûts qu'entraîne nécessairement une action collective (Olson, 1965).

Dans le cas hypothétique d'absence de gestion de l'offre, les producteurs peuvent augmenter à volonté leur production et tenter ainsi de gagner les parts de marché. Par l'effet même, cette lutte engendrerait des coûts qui s'expriment par des excédents de production et des prix qui se maintiennent en dessous des coûts de production. Tout le monde en souffre et seuls les plus forts s'en sortent un peu mieux.

Gervais et Lambert (2008) soutiennent que la difficulté dans le cas du marché laitier réside dans la détermination d'un « juste » prix qui reflète les coûts et occasions d'affaires de tous les acteurs. Nous avons discuté sur les contestations faites sur les prix dans le secteur laitier. Les producteurs argumentent que le prix à la ferme n'est pas représentatif du coût de production, les transformateurs font valoir que leur marge bénéficiaire n'est pas assez élevée parce qu'ils sont pris entre la production et la distribution et finalement, les entreprises de détail sont forcées, pour certains produits, de respecter des fourchettes de prix qui ne sont pas adaptées à leur stratégie de commercialisation.

En considérant les différents arguments par rapport aux transferts des coûts engendrés pour le maintien de la gestion de l'offre, il est clair que nous sommes devant un système qui requiert une revue et une modernisation pour dresser les enjeux des acteurs impliqués dans son fonctionnement. Il sera nécessaire de le questionner, de le démocratiser, et

finalement de lui greffer une réelle mission de maintien d'une agriculture plurielle et diversifiée (Union Paysanne, 2014).

## **5. Conclusions générales, limites et extensions**

Ce mémoire avait pour ambition de présenter et de comprendre la complexité du système de gestion de l'offre des produits laitiers au Canada, dans un contexte du marché de libre-échange, ainsi que de saisir le rationnel du comportement, à partir d'un point de vue économique de ses principaux intervenants, notamment en se penchant sur l'intérêt économique de la gestion de l'offre dans le secteur de la production laitière au Canada, basée sur la théorie de la logique de l'action collective.

Nous avons, dans un premier temps, exposé l'étendue des deux grands principes économiques qui régissent les activités commerciales, soit le protectionnisme et le libre-échange. Dans le cas particulier de l'industrie de production de lait, l'intervention et la non-intervention de l'État peuvent potentiellement être optimales selon la situation propre de chaque marché.

Nous avons aussi défini le système de gestion de l'offre, plus précisément pour la production de lait. Nous avons présenté et examiné ses caractéristiques inhérentes. L'étude des trois piliers du système nous a permis d'établir les principaux enjeux auxquels fait face la gestion de l'offre. En considérant les aspects distincts analysés, nous constatons l'importance d'étudier de nouvelles voies de développement du système de gestion de l'offre au Canada et ainsi pouvoir saisir les opportunités qui se présentent pour sa réussite, dans un contexte économique qui remet en question de plus en plus l'aspect global du marché.

Puis, au moyen de l'analyse de diverses positions d'acteurs du système de gestion de l'offre, et les principes de la logique de l'action collective élaborés par Mancur Olson (1965), il a été possible de poursuivre ce travail de recherche. Nous pouvons déterminer que le système de gestion de l'offre au Canada est un exemple d'application de la logique de l'action collective d'Olson. Sous les principes de cette logique, les organisations des producteurs de lait agissent de façon bien organisée pour atteindre des objectifs précis et à leur avantage. C'est collectivement que les producteurs peuvent probablement agir avec

le plus d'efficacité. Plusieurs voies s'ouvrent aux producteurs, telles que la modification des règles du marché par un mécanisme planifié d'attribution des quotas rendus disponibles. Olson insiste sur le fait qu'un groupe aura plus de possibilités de réussite selon les bénéfices que ses membres en retirent, indépendamment des objectifs qu'il poursuit.

Tout au long de ce mémoire, nous nous sommes questionnés sur tout ce qui supporte le fonctionnement d'un tel système, comme la gestion de l'offre au Canada, plus spécifiquement dans le secteur de la production laitière. Tel qu'exposé, il y a plusieurs facteurs, tant économiques que sociaux, qui jouent un rôle très important dans le développement et le devenir de ce système, soit :

- Intérêt pour le gouvernement : l'occupation du territoire est un des principaux facteurs qui influencent le développement économique en région et la gestion de l'offre contribue en ce sens. Parce que ce système permet aux producteurs laitiers d'être dans les affaires dans la plupart des régions. Le gouvernement est intéressé à maintenir une santé économique régionale.
- Intérêt pour le consommateur : les coûts engendrés par le système sont peu représentatifs pour les consommateurs en tant que groupe d'intérêt, c'est pourquoi ils sont peu ou pas intéressés à se mobiliser contre la gestion de l'offre.

Au cours de notre travail de recherche, nous avons constaté qu'il y a peu d'information disponible sur la véritable influence du modèle d'organisation des producteurs laitiers à l'intérieur du système de gestion de l'offre au Canada. Nous avons eu recours à la logique de l'action collective d'Olson afin de pallier ce déficit. Comme résultat de cette analyse, nous pouvons faire ressortir un facteur majeur dans l'histoire de réussite ou d'échec de l'action collective des organisations des producteurs laitiers au Canada. Tel que suggéré par Olson, en vue d'assurer la participation d'un membre, en plus du bénéfice commun, il doit être incité par un bénéfice individuel additionnel ou une mesure coercitive.

Nous reconnaissons certaines limites à cette étude, bien que notre travail de recherche expose clairement les caractéristiques de la gestion de l'offre, les principaux enjeux ainsi qu'une première analyse de l'implication des organisations de producteurs laitiers dans le système, depuis la logique de l'action collective. Premièrement, le manque de données quantitatives par rapport à l'impact des groupes d'intérêt, selon leur taille, sur la gestion de l'offre. Il s'avère intéressant de mesurer l'incidence de la taille du groupe dans le développement du système.

Le fait d'avoir analysé une seule industrie appliquant la gestion de l'offre présente une limite aux conclusions que nous pouvons tirer de cette recherche. Ne disposant pas des points de comparaison avec d'autres secteurs, il nous est impossible d'étudier des aspects possiblement positifs qui ne ressortent pas pour l'industrie des producteurs laitiers.

Finalement, une des limites importantes de ce travail de mémoire est la difficulté de considérer tous les acteurs qui influencent le système et les politiques qui l'entourent. L'intérêt de ces intervenants évolue et les politiques de libre-échange viennent ajouter un niveau de complexité plus élevé.

Nous nous sommes questionnés sur les éléments qui incitent un membre à adhérer et à participer à l'action collective. Néanmoins, la logique de l'action collective d'Olson ne nous permet pas de répliquer d'une façon systémique aux principes avancés, tels que la taille ou la cohésion du groupe. Il serait donc intéressant d'étudier certaines variables, d'un point de vue quantitatif, assorties de l'action collective à travers diverses organisations.

Par ailleurs, un vaste travail mériterait d'être mené en expérimentant à grande échelle les principes de la logique de l'action collective pour assurer la participation de la majorité des producteurs laitiers. Il semblerait également pertinent de s'interroger sur la place du modèle actuel dans un monde qui évolue entre le libre-échange et le besoin de sécurité alimentaire.

## 6. Références

- Abbassi, A., Bonroy, O., & Gervais, J. P. (2008). Dairy trade liberalization impacts in Canada. *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroéconomie*, 56 (3), 313-335.
- Atkeson, A., & Burstein, A. T. (2010). Innovation, firm dynamics, and international trade. *Journal of Political Economy*, 118(3), 433-484.
- Baldwin, J. R., & Macdonald, R. (2012). Ressources naturelles, termes de l'échange et croissance du revenu réel au Canada, 1870 à 2010 : Statistique Canada, Division de l'analyse économique.
- Baldwin, J. R., & Yan, B. (2010). Dynamiques du marché d'exportation et productivité au niveau de l'établissement : impact des réductions tarifaires et des cycles des taux de change : Statistique Canada.
- Baldwin, R. (2013). Trade and industrialization after globalization's second unbundling : How building and joining a supply chain are different and why it matters. In *Globalization in an age of crisis: Multilateral economic cooperation in the twenty-first century* (pp. 165-212): University of Chicago Press.
- Balme, R. (1990). L'action collective rationnelle dans le paradigme d'Olson. *L'Année sociologique (1940/1948)*, 40, 263-285.
- Balthazar, L. (1983). Les relations canado-américaines : Nationalisme et continentalisme. *Études internationales*, 14 (1), 23-37.
- Barichello, R. R. (1999). The Canadian dairy industry: Prospects for future trade. *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroéconomie*, 47 (5), 45-55.
- Barratt, R. F. (2006). Dairy Industry. Retrieved from <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/dairy-industry>
- Bentley, A. F. (1955). *The process of government*: Рипол Классик.
- Bentley, A. F. (1967). *The process of government (1908)*. Cambridge, MA : The Belknap.
- Bourbeau, A. (2016). Le chaos du lait mondialisé. Retrieved from [https://plus.lapresse.ca/screens/419a87f0-6d16-4515-8a75-23ba9d4f8315\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/419a87f0-6d16-4515-8a75-23ba9d4f8315__7C__0.html)
- Boussard, J.-M. (2007). L'instabilité, un phénomène accidentel ou structurel? In : L'Harmattan.
- Boussard, J.-M., & Delorme, H. (2007). *Régulation des marchés agricoles internationaux* : Harmattan.
- Boyer, M., & Charlebois, S. (2007). *La gestion de l'offre des produits agricoles : un système coûteux pour les consommateurs* : Institut économique de Montréal.

- Buczinski, B., Trouvé, A., Chotteau, P., & Rieu, M. (2018). Les principaux impacts de l'Accord Économique et Commercial Global (AECG/CETA) sur les productions animales européennes. *Viandes & Produits Carnés*, 1.
- Canada, M. D. f. D. F. o. (2011). The Need for Supply Management: an Economic Rationale. Retrieved from file:///Users/betoromero/Downloads/Economic-Rationale 2011\_EN.pdf
- Cardwell, R., Lawley, C., & Xiang, D. (2015). Milked and feathered : The regressive welfare effects of Canada's supply management regime. *Canadian Public Policy*, 41(1), 1-14.
- Carrière, B. (2015). 2012 : « A Decade of Change in Canadian Manufacturing Exports », Analysis in Brief, Statistics Canada – Catalogue No 11-621-M, No. 92, www.statcan.gc.ca/pub/11-621-m/11-621-m2014092-eng.pdf.
- Charlebois, S., Langenbacher, W., & Tamilia, R. D. (2007). The Canadian Dairy Commission : an empirical survey on its relevance in today's civil society. *International Food and Agribusiness Management Review*, 10(1030-2016-82493), 81-99.
- Cheikbossian, G. (2015). Dynamique de l'action collective, taille du groupe et degré de rivalité de la rente. *Revue d'économie politique*, 125 (1), 145-169.
- Côté, A. (2015). Favoriser la prospérité économique et financière du Canada.
- Couture, J.-M., Gouin, D.-M., & Morisset, M. (2012). Réforme et mesures de transition. Quelles avenues pour le secteur laitier canadien? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* (330-331), 73-87.
- Cross, P., & Wyman, D. (2006). The changing composition of the merchandise trade surplus/L'évolution de la composition de l'excédent commercial de marchandises. *Canadian Economic Observer*, 19 (11), C1.
- D'Agostino, S., & Montoussé, M. (2004). L'indispensable en économie et histoire des sociétés contemporaines : 2<sup>e</sup> année : Éditions Bréal.
- Daud, A. R., Putro, U. S., & Basri, M. H. (2015). Risks in milk supply chain; a preliminary analysis on smallholder dairy production. *Livestock Research for Rural Development*, 27(7), 1-14.
- Deblock, C. (2015). Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis à l'heure des trois «D». *Études canadiennes/Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*(78), 155-187.
- Deblock, C. (2018). L'Accord économique et commercial global : un accord mal compris, mais pourtant novateur. *Revue québécoise de droit international/Quebec Journal of International Law/Revista quebequense de derecho internacional*, 97-115.
- Deubel, P., & Montoussé, M. (2008). Dictionnaire de sciences économiques et sociales : Éditions Bréal.
- Echaudemaison, C.-D., Bazureau, F., Bosc, S., Cendron, J.-P., Combemale, P., & Faugère, J.-P. (1989). Dictionnaire d'économie et de sciences sociales. Les références.

- ÉcoRessources. (2016). MISE À JOUR DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE EN 2015. 26. Retrieved from file:///Users/betoromero/Downloads/Mise-a-jour-PLC\_Rapport\_V3.pdf
- Fao. (2000). La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Food & Agriculture Org.
- Ferrié, J.-N. (2008). Penser le développement durable urbain : regards croisés, 322.
- Forest, P.-G. (1982). À PROPOS DE LA «TROISIÈME OPTION» ET DE LA POLITIQUE AMÉRICAINE DE L'ÉTAT CANADIEN. *Études internationales*, 13 (2), 305-321.
- Fu, Q., Ag, A., & Industry, C. D. (2008). The supply management system versus the market oriented system of milk production – A Canadian case study. Canadian Institute for Environmental Law and Policy.
- Gelb, A. (2010). Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles. Washington DC : Fonds Monétaire International.
- Gellatly, G. (2017). Les exportations du Canada au fil du temps : ressources et biens fabriqués. *Mégatendances canadiennes – Statistique Canada*. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-630-x/11-630-x2017005-fra.pdf?st=fU2vQFdq>
- Geloso, V., & Moreau, A. (2016). La gestion de l'offre appauvrit les plus pauvres : Institut économique de Montréal.
- Gifford, M., & Dymond, B. (2008). The Doha Round of WTO Negotiations : Implications for the Canadian Dairy Processing Sector: Centre for Trade Policy and Law.
- Goldfarb, D. (2009, 2009). Making milk : The practices, players, and pressures behind dairy supply management.
- Gouin, D.-M. (1987). Marché des quotas et changements structurels dans le secteur laitier : analyse du cas du Québec et perspectives en France.
- Gouin, D.-M. (2004). La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent : Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval.
- Gouin, D.-M. (2005). La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier : une analyse internationale.
- Gouin, D.-M., & Jean, N. (1995). L'adaptation du secteur agricole à l'abolition du soutien de l'État : le cas de la Nouvelle-Zélande : Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Université Laval.
- Grant, M., Barichello, R., Liew, M., & Gill, V. (2014, 2014). Reforming dairy supply management: The case for growth.



- GRÉGOIRE, Y. (2020). Coup de sonde. La revue Le producteur de lait québécois, 7, 60.  
Retrieved from [http://lait.org/fichiers/Revue/PLQ-2020-02/PLQP\\_2020-02-01.pdf](http://lait.org/fichiers/Revue/PLQ-2020-02/PLQP_2020-02-01.pdf)
- Guillochon, B. (2006). L'économie politique du protectionnisme. Paris Dauphine University
- Hall Findlay, M. (2012). Supply management: Problems, politics and possibilities. SPP Research Paper(12-19).
- Harris, D. N., & Rae, A. N. (2004). Agricultural policy reform and industry adjustment in Australia and New Zealand. Policy Reform and Adjustment in the Agricultural Sectors of Developed Countries.
- Heminthavong, K., & Bibliothèque numérique, c. (2015). Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada : Bibliothèque du Parlement= Library of Parliament.
- Huart, J.-M. (2003). Croissance et développement : Editions Bréal.
- Jakobs, L. (2015). Le protectionnisme déguisé au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce dans sa composante environnementale.  
Retrieved from <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:3305>
- Lane, T. (2017). Les échanges internationaux du Canada : une évolution marquée par le temps.  
Retrieved from : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2017/09/discours-180917.pdf>
- Larue, B., & Ker, A. P. (2011). LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE CANADIEN. POLICY, 43, 0.
- Levi, M. T., Boudon, R. P., & Olson, M. (1978). Logique de l'action collective : Presses universitaires de France.
- Maurin, M. (2010). J.M. Keynes, le libre-échange et le protectionnisme. L'Actualité économique, 86 (1), 109-129.
- Merkley, E. (2013). The Supply Management Cartel Collective Inaction and the Failure of Reform. 37. Retrieved from : [https://fcpp.org/files/5/PS144\\_SMCartel\\_MR07F1.pdf](https://fcpp.org/files/5/PS144_SMCartel_MR07F1.pdf)
- Normand, F. (2018). Pourquoi il faut sauver la gestion de l'offre. Les Affaires.  
Retrieved from : <https://www.lesaffaires.com/blogues/francois-normand/pourquoi-il-faut-sauver-la-gestion-de-l-offre/604663>
- Painter, M. J. (2007). A comparison of the dairy industries in Canada and New Zealand. Journal of International Farm Management, 4 (1), 41-60.
- Parienty, A. (2009). Protectionnisme ou libre-échange? Alternatives Économiques (9), 76-76.
- Poloz, S. S. (2016). Conférence commémorative Paul-Storer – L'intégration du commerce transfrontalier et la politique monétaire.
- Richards, T. J. (1996). The effect of supply management on dairy productivity. The Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'Économie, 29, S458-S462.

- Rochette, A. (2004). La contribution des initiatives collectives à l'instauration d'une consommation domestique soutenable, l'exemple de l'agriculture soutenue par la communauté : Université du Québec à Montréal.
- Sarlo, C. A., Martin, L., & Lee, I. (2012). Milking the system : how agricultural supply management impedes trade opportunities and egregiously transfers income : Macdonald-Laurier Institute for Public Policy.
- Silem, A., & Albertini, J.-M. (2018). Lexique d'économie : Dalloz.
- Skocpol, T. (1984). Vision and method in historical sociology : Cambridge University Press.
- Tamília, R. D., & Charlebois, S. (2007). The importance of marketing boards in Canada : a twenty-first century perspective. *British Food Journal*.

## Annexes

**Tableau 1 : Accords de libre-échange Canada (Affaires Mondiales Canada)**

Le tableau 1 montre les accords de libre-échange (ALE) du Canada à travers le monde. Les accords de libre-échange (ALE) aident à réduire et à éliminer les obstacles au commerce et à avoir un accès préférentiel aux marchés mondiaux. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir conclu des ALE avec tous les autres pays du G7. Le réseau canadien de 14 ALE couvre plus de 50 marchés étrangers et 60 % du PIB mondial.

Pays, groupement, ou territoire	Titre de l'accord	Statut	En vigueur
Alliance du Pacifique : Chili, Colombie, Mexique, Pérou	Accord de libre-échange Canada – Alliance du Pacifique	Négociations	Non
Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique, Mexique	Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)	En vigueur	Juillet 1, 2020
Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos (RDP), Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam) (ANASE)	Discussions exploratoires en vue d'un possible Accord de libre-échange Canada-ANASE	Discussions préliminaires	Non

<b>Pays, groupement, ou territoire</b>	<b>Titre de l'accord</b>	<b>Statut</b>	<b>En vigueur</b>
Association européenne de libre-échange (AELE) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse	Accord de libre-échange Canada– l'Association européenne de libre-échange (AELE)	En vigueur	Juillet 1, 2009
Australie, Brunéi Darussalam, Chili, États-Unis d'Amérique, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam	Partenariat transpacifique (PTP)	Signé	Non
Australie, Brunéi Darussalam, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam	Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)	Signé	Non
Chili	Accord de libre-échange Canada-Chili	En vigueur	Juillet 5, 1997
Chine	Discussions exploratoires pour un possible accord de libre-échange entre le Canada et la Chine	Discussions préliminaires	Non
Colombie	Accord de libre-échange Canada-Colombie	En vigueur	Août 15, 2011

Pays, groupement, ou territoire	Titre de l'accord	Statut	En vigueur
Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago	Négociations d'un accord commercial Canada-Communauté des Caraïbes  Négociations d'un accord commercial Canada-Communauté des Caraïbes	Négociations  Négociations	Non  Non
Corée	Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)	En vigueur	Janvier 1, 2015
Costa Rica	Accord de libre-échange Canada-Costa Rica	En vigueur	Novembre 1, 2002
États-Unis d'Amérique	Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALECEU)	En vigueur	1989-01-01 Remplacé par l'ALENA : 1994-01-01
Guatemala, Nicaragua, Salvador	Canada-Guatemala, Nicaragua et El Salvador négociations en vue d'un accord de libre-échange	Négociations	Non

Pays, groupement, ou territoire	Titre de l'accord	Statut	En vigueur
Honduras	Accord de libre-échange Canada-Honduras	En vigueur	Octobre 1, 2014
Inde	Négociations de l'Accord de partenariat économique global Canada-Inde	Négociations	Non
Israël	Accord de libre-échange Canada-Israël (ALECI)	En vigueur	Janvier 1, 1997
Japon	Accord de partenariat économique Canada-Japon	Négociations	Non
Jordanie	Accord de libre-échange Canada-Jordanie	En vigueur	Octobre 1, 2012
Maroc	Négociations en vue d'un accord de libre-échange Canada-Maroc	Négociations	Non
Mercosur : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay	Discussions exploratoires au sujet des relations commerciales Canada-Mercosur	Discussions préliminaires (conclues)	Non
Panama	Accord de libre-échange Canada-Panama	En vigueur	Avril 1, 2013

Pays, groupement, ou territoire	Titre de l'accord	Statut	En vigueur
Pérou	Accord de libre-échange Canada-Pérou	En vigueur	Août 1, 2009
Philippines	Discussions exploratoires visant la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et les Philippines	Discussions préliminaires	Non
République dominicaine	Négociations en vue d'un accord de libre-échange Canada-République dominicaine	Négociations	Non
Singapour	Négociations en vue d'Accord de libre-échange Canada-Singapour	Négociations	Non
Thaïlande	Discussions exploratoires visant la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Thaïlande	Discussions préliminaires	Non
Turquie	Discussions préliminaires au sujet des relations commerciales Canada-Turquie	Discussions préliminaires	Non

Pays, groupement, ou territoire	Titre de l'accord	Statut	En vigueur
Ukraine	Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)	En vigueur	Août 1, 2017
Union européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède	Canada-Union européenne : Accord économique et commercial global (AECG)	En vigueur	Septembre 21, 2017



## Tableau 2 : Caractéristiques de l'industrie laitière canadienne 2017

Le tableau 2 présente un aperçu de l'industrie laitière pour l'année 2017. L'industrie laitière se classe au deuxième rang du secteur agricole canadien (en termes de valeur des recettes financières agricoles) et vient juste derrière le secteur de la viande rouge. Le marché des produits laitiers au Canada est en croissance depuis quelques années, et les quotas ont augmenté pour répondre à cette demande de produits laitiers au Canada.

Fermes laitières	Année 2017
Total des recettes financières agricoles nettes tirées de l'industrie laitière (production)	6,56 milliards de dollars
Expéditions de produits laitiers manufacturés (transformation)	14,3 milliards de dollars
Nombre de bovins laitiers	1,41 million de têtes (1 <sup>er</sup> janvier 2018)
Nombre d'exploitations laitières	10 593 (Août 1, 2018)
Production de lait	89,8 millions hl
Production de lait biologique	1 214 millions hl (année laitière 2016-2017)
Production de lait de chèvre	0,533 million hl (2017)

Source : Statistique Canada 2019

### Tableau 3 : Tarifs à l'importation des principaux produits laitiers depuis 2015

L'importation de produits laitiers au Canada est assujettie à des contrôles à l'importation en vertu de la LLEI du Canada. Ce tableau présente un aperçu des tarifs appliqués aux divers produits laitiers qui font partie des importations de l'industrie laitière.

Code SH ou numéro tarifaire	Dénominations de la marchandise	AM <sup>15</sup> (tonnes)	AM/AEC <sup>16</sup> (tonnes)	Tarif intraquota (%)	Tarif spécifique (\$/kg)	Tarif hors quota (%)
0401.10	Lait liquide	64 500	-	7,5	-	241
0405.10	Beurre	3 274	-	6,5	11,38	298,5
0406. -	Fromage	20 412	1 700	1	3,32	245,5
0403.10	Yogourt	332	-	6,5	-	237,5
2105,00	Crème glacée	484	-	6,5	-	243,4
0401. -	Crème fraîche	394	-	7,5	-	241
0402.10	PLÉ <sup>17</sup>	0	-	6,5	-	270,1

Source : adaptée de Abbassi, Bonroy, and Gervais (2008) et de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (2016) + CCIL (2016)

<sup>15</sup> AM : Accès minimum

<sup>16</sup> AM/AECG : Accès Minimum supplémentaire suite à l'Accord Économique et Commercial Global

<sup>17</sup> PLÉ : Poudre de Lait Écrémé

**Tableau 4 : Retombées économiques générées par l'industrie laitière en 2013, Canada**

Le tableau 4 présente un aperçu des retombées économiques de l'industrie laitière pour l'année 2013. L'industrie laitière se classe au deuxième rang du secteur agricole canadien (en termes de valeur des recettes financières agricoles) et vient juste derrière le secteur de la viande rouge. Le marché des produits laitiers au Canada est en croissance depuis quelques années, et les quotas ont augmenté pour répondre à cette demande de produits laitiers au Canada.

	<b>Emplois (ETC<sup>18</sup>)</b>	<b>PIB (M\$)</b>	<b>Revenus fiscaux (M\$)</b>
<b>Production laitière</b>			
Directe	<b>46 088</b>	<b>2146,3</b>	<b>286,1</b>
Indirecte	<b>34 408</b>	<b>3040,7</b>	<b>422,8</b>
Induit	<b>32 105</b>	<b>2892,3</b>	<b>816,8</b>
TOTAL	<b>112 601</b>	<b>8079,2</b>	<b>1525,7</b>
<b>Transformation laitière</b>			
Directe	<b>22 678</b>	<b>3841,5</b>	<b>556,9</b>
Indirecte	<b>42 640</b>	<b>3579,8</b>	<b>547,2</b>
Induit	<b>36 925</b>	<b>3376,3</b>	<b>952,8</b>
TOTAL	<b>102 244</b>	<b>10 797,6</b>	<b>2056,9</b>
<b>Total Industrie laitière</b>			
Directe	<b>68 766</b>	<b>5987,8</b>	<b>843,0</b>
Indirecte	<b>77 048</b>	<b>6620,5</b>	<b>970,1</b>
Induit	<b>69 031</b>	<b>6268,5</b>	<b>1769,6</b>
TOTAL	<b>214 845</b>	<b>18 876,8</b>	<b>3582,7</b>

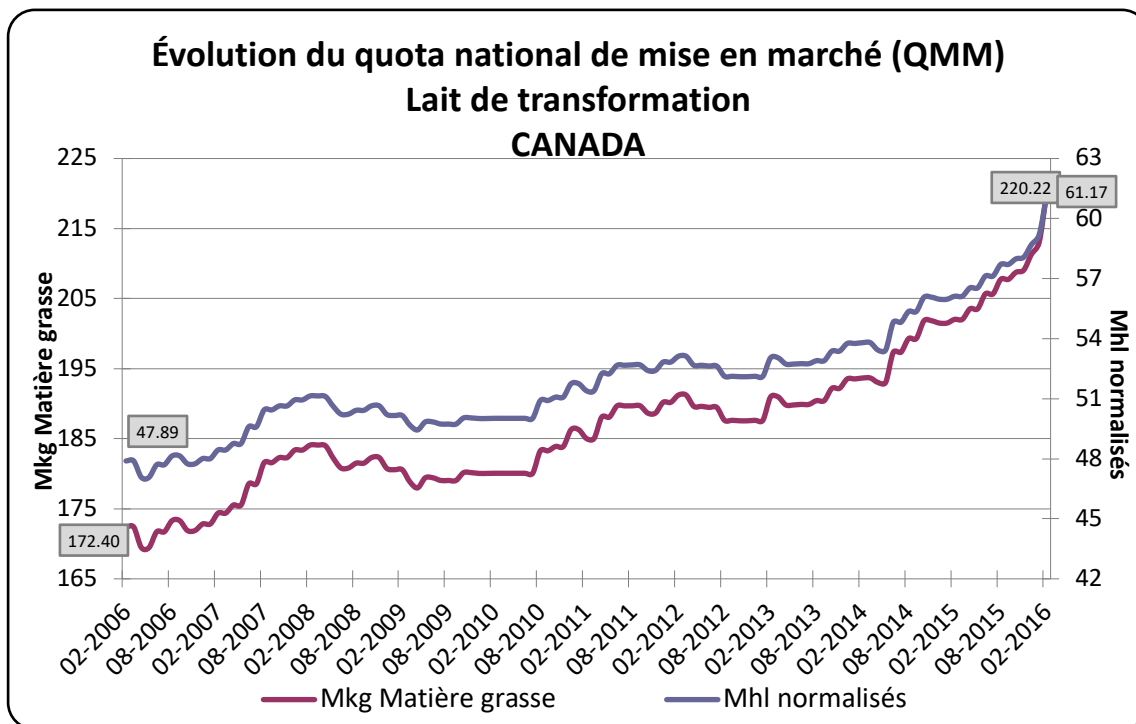
Source : ÉcoRessources, 2016

---

<sup>18</sup> ETC : Équivalent temps complet

### Graphique 1 : Évolution du QMM canadien (2005 – 2015)

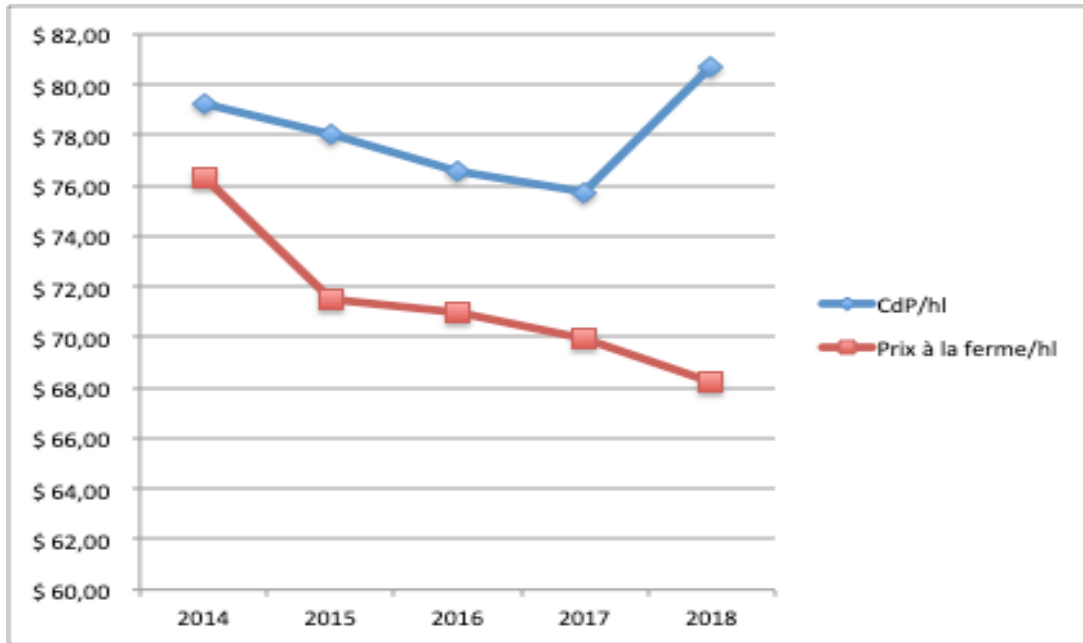
Le graphique 1 montre l'évolution du quota national de mise en marché (QMM) pour le lait de transformation au Canada. Nous pouvons clairement voir le changement au fil des ans entre la période 2005 à 2015.



Source : adaptée du Centre canadien d'information laitière (2018)

## Graphique 2 : Coûts de Production CdP vs Prix du lait moyen à la ferme

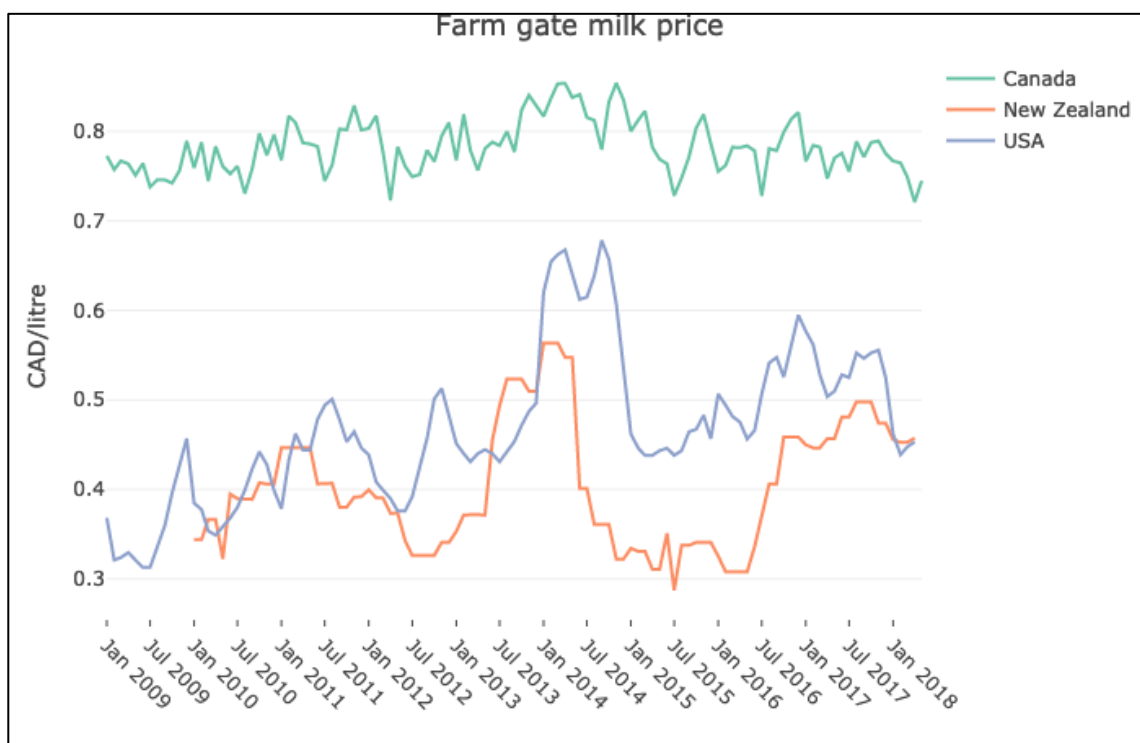
Ce graphique présente la variation des coûts de production CdP/hl comparativement au prix de l'hl payé à la ferme entre la période 2014 à 2018. Le prix du lait à la ferme est en constante baisse depuis un sommet en 2014.



Source : adaptée de la Commission canadienne du lait 2019

### Graphique 3 : Prix des produits laitiers au Canada et aux États-Unis

Le graphique 3 montre le prix du lait payé à la ferme au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande pour la période de janvier 2009 à janvier 2018. Nous constatons à travers ce graphique la différence des prix payés à la ferme dans ces 3 marchés, le prix au Canada étant le plus élevé, mais aussi le plus stable au cours de la période.



Source : <https://dhaine.shinyapps.io/milkPrice/>

## Graphique 4 : Nombre de fermes par province 2019 (Statistique Canada)

Le graphique 4 affiche le nombre de fermes par province expédiant du lait pour l'année 2019. Près de 80 % de toutes les fermes laitières se trouvent dans deux provinces où résident 58 % de la population du pays.

